
Les femmes, les enfants, et les jeunes d'abord !

***10 règles d'or issues du terrain
pour « booster » la réussite républicaine
des familles pauvres des quartiers
populaires (et d'ailleurs)***

**Rapport de la mission « Réussite républicaine »
à la ministre en charge de la Ville**

Le 6 janvier 2025

Synthèse

Familles des quartiers populaires je vous aime

La mission qui s'est déployée fin 2024 à la demande de la ministre en charge de la politique de la ville a mobilisé de nombreux experts, réseaux associatifs et élus, au cours d'ateliers, de déplacements de terrain ou de rencontres, afin de remonter du terrain des actions ayant fait leurs preuves.

La lettre de mission évoquait la perspective d'une nouvelle politique de « réussite républicaine », susceptible d'appuyer les acteurs de la politique de la ville, en garantissant que les publics visés en ressentent les effets dans leurs parcours de vie. Parents de jeunes enfants, mamans solos, jeunes en rupture : les nombreuses actions de la politique de la ville mobilisent-elles toutes les ressources disponibles du droit commun de l'Etat et s'assurent-elles de leurs résultats concrets ? Rien n'est moins certain, malgré l'engagement sans faille des acteurs.

Quartiers des solutions

Les quartiers populaires sont le lieu de difficultés multiples, liées à la concentration de populations plus jeunes et plus pauvres qu'ailleurs, souvent issues de l'immigration, et qui n'ont pas forcément choisi d'y habiter. Sur fond de sentiment d'abandon, des discours séparatistes y prospèrent, et la petite délinquance prend ses aises. La Nation ne reconnaît pas toujours la force du mouvement de ségrégation urbaine et sociale à l'œuvre dans le pays, pas plus que le travail phénoménal d'intégration qu'accomplissent les acteurs dans les quartiers, dans une relative indifférence.

Car les quartiers populaires sont aussi le lieu des solutions, qui s'élaborent et se mettent en œuvre depuis plus de 40 ans, et dont le reste du pays, y compris sa partie rurale qui partage un même risque de partition, peut tirer d'utiles enseignements. Des politiques publiques se réinventent, des alliances se nouent entre acteurs publics et privés, des solidarités précieuses s'y expriment. Sans jamais nier les difficultés, c'est donc un antidote à une vision anxiogène que propose ce rapport. Et si les solutions existent, l'enjeu est d'abord de les massifier.

Atout Familles

La famille, présumée dysfonctionnelle dans les quartiers, parce que monoparentale, c'est-à-dire assumée par une femme, pauvre, parfois allophone, est en réalité un continent peu foulé par les politiques publiques. En dépit des efforts des CAF, à travers leurs conventions territoriales globales et les schémas de services aux familles, la politique familiale reste un impensé de la politique de la ville. Tout le monde cherche les parents, dans les écoles, dans les centres sociaux, dans les CCAS, dans les associations, mais malgré ces efforts dispersés, peu nombreux ceux qui franchissent la porte des services publics ou participent aux activités, tant la distance est grande avec les institutions.

Les parents sont pourtant le premier atout pour faire réussir la jeunesse des quartiers, et la sortir de la machine à reproduire les inégalités. Chaque famille veut la réussite de ses enfants, et ne demande qu'à savoir comment y parvenir. La

famille doit donc devenir une grande cause dans les quartiers, pour travailler ensemble à mieux accompagner les enfants, les femmes et les jeunes vers la réussite républicaine.

L'Etat garant

Dans ce grand défi de l'accompagnement des familles, l'Etat doit avant tout être un garant de confiance : documenter les priorités, mobiliser et décliner localement ses moyens de droit commun, rechercher des partenariats nouveaux, aider à diffuser les bonnes pratiques, sécuriser les financements. Sur la base d'objectifs partagés et évaluables, il doit apprendre à faire confiance aux territoires, en décentralisant ses moyens budgétaires.

La structuration en programmes des politiques publiques présente l'avantage de rassembler les objectifs et les moyens dans une même démarche et sur une même durée, comme le montre l'exemple réussi du programme Action Cœur de Ville. Elle permet également de territorialiser plus facilement les moyens de l'Etat, et d'évaluer l'efficacité des actions. A l'exception partielle des Cités éducatives, dont l'animation interministérielle et partenariale mériterait d'être relancée, la politique de la ville n'a jamais franchi le pas de la structuration en programmes, alors qu'elle dispose de financements spécifiques pour faire levier sur le droit commun des ministères et nouer des alliances contractuelles avec les collectivités locales.

10 « règles d'or » issues du terrain

A partir des remontées nombreuses du terrain, la mission a mis en évidence « 10 règles d'or » issues du terrain pour « booster » la réussite républicaine des familles pauvres des quartiers populaires. Toutes reposent sur l'idée qu'il vaut mieux combattre la pauvreté à la racine, chez les enfants et les jeunes, plutôt que d'avoir à compenser les conséquences sociales d'une société particulièrement inégalitaire. Beaucoup des solutions esquissées passent par la reconnaissance du rôle essentiel et un meilleur accompagnement des femmes cheffes de famille monoparentale, surreprésentées dans les QPV et encore davantage dans les départements et territoires d'Outre-mer. Elles supposent également une prise en compte plus forte de la « communauté de vie » des enfants et des jeunes, où l'on peut trouver des relais éducatifs précieux, à l'exemple des grands-parents, ou des éducateurs sportifs.

10 « programmes boosters »

Forte de ces « règles d'or » et de nombreux exemples d'actions locales, la mission a esquissé 10 programmes pilotes reprenant des priorités fortes, susceptibles d'être déployés dans les territoires volontaires. Mobilisant en priorité les moyens de droit commun existants, ils permettraient de mobiliser plus efficacement les grandes politiques de l'Etat, et de coaliser les partenaires locaux autour de priorités fortes et d'objectifs atteignables. Leur déploiement serait facilité par une « task force » interministérielle et une déconcentration du financement.

Leur déclenchement lors d'un prochain Comité interministériel des villes (CIV) serait un signal fort pour appeler les acteurs à inventer une politique nouvelle de « Réussite républicaine », qui ferait des QPV les avant-postes d'une nouvelle ambition pour l'émancipation individuelle et le vivre-ensemble.

Vincent Léna, le 6 janvier 2025

Sommaire

P5	Introduction
P8	Règle d'or n°1 : agir avant les 3 ans de l'enfant <i>Programme booster n°1 : Les 1000 premiers jours</i>
P11	Règle d'or n°2 : socialiser tôt les enfants pauvres <i>Programme booster n°2 : Classes passerelles à 2 ans</i>
P15	Règle d'or n°3 : organiser le village associatif <i>Programme booster n°3 : Tiers lieux éducatifs à l'école</i>
P22	Règle d'or n°4 : accompagner les mamans solos <i>Programme booster n°4 : AVEC Elles</i>
P27	Règle d'or n°5 : promouvoir les filles et les femmes <i>Programme booster n°5 : Relais Marianne</i>
P31	Règle d'or n°6 : l'éducateur sportif passeur décisif <i>Programme booster n°6 : Deux fois plus de sport</i>
P35	Règle d'or n°7 : empêcher toute rupture avant 18 ans <i>Programme booster n°7 : Alternative rupture</i>
P42	Règle d'or n°8 : agir ensemble pour les jeunes en danger <i>Programme booster n°8 : Impact jeunes</i>
P46	Règle d'or n°9 : encapaciter la jeunesse des quartiers <i>Programme booster n°9 : Ateliers de pensée critique</i>
P51	Règle d'or n°10 : considérer la communauté de vie <i>Programme booster n°10 : Universités populaires des parents</i>
P55	Conclusion : bâtir des territoires de confiance

Introduction

La mission « Réussite républicaine » a été mandatée par Mme Valérie Létard, ministre du logement et du renouvellement urbain, dans le cadre de la préparation d'un futur Comité interministériel des villes (CIV) en 2025. La lettre de mission du 20 novembre 2024 visait à ouvrir une large consultation des acteurs de la politique de la ville, pour repérer des bonnes pratiques de terrain susceptibles d'améliorer les parcours de vie des habitants des quartiers, et identifier celles qui pourraient être essayées pour « booster » la réussite républicaine, en particulier dans les parcours de vie des parents de jeunes enfants, des femmes et des adolescents.

Dans le temps réduit d'une mission flash de quelques semaines, l'enjeu n'était pas d'élaborer des démarches aussi complexes que les « cités éducatives », ou de rajouter une couche au mille-feuilles déjà épais des dispositifs de la politique de la ville, mais bien d'identifier auprès d'acteurs et d'experts quelques « règles d'or » issues du terrain pour renforcer l'existant, mobiliser le disponible et ainsi redonner toute sa force au projet républicain dans les quartiers.

Des remontées des acteurs rencontrés lors de table-rondes ministérielles à Corbeil-Essonnes et Tourcoing, lors de réunions de terrain organisées à Evry-Courcouronnes ou Valenciennes, ou à travers des nombreuses contributions écrites et d'échanges au sein de trois ateliers d'experts, ou encore lors des rencontres avec des associations d'élus ou des têtes de réseau associatives, il faut d'abord souligner l'adhésion forte à l'approche « par publics » proposée dans la mission, par opposition à une approche « par dispositif ».

Passer en revue l'ensemble de nos politiques publiques pour s'assurer qu'elles parviennent jusque dans les vies de ceux qu'elles sont censées accompagner, c'est un exercice salutaire, qui évite qu'on se contente d'une obligation de moyens. La politique de la ville doit être un investissement humain et social, avec des effets directs attendus et une évaluation pour les mesurer sur la durée.

S'assurer que nos actions aient un impact sur les bénéficiaires est aussi un moyen de contrer l'éternel procès de « *la politique de la ville qui déverse sur les banlieues des milliards, tel le tonneau des Danaïdes* ». Il nous faut rappeler que les 1600 quartiers prioritaires de la ville jouent un rôle décisif d'intégration, parfois même de véritable sas républicain, alors que les communes concernées n'ont souvent que des moyens limités, et que les politiques de droit commun de l'Etat (éducation, sécurité, emploi, santé...) peinent parfois à mesurer et y intensifier leurs efforts¹.

¹ Un rapport IGA-IGF-IGF sur « l'identification des moyens de droit commun de la politique de la ville » avait défriché le sujet, qui constitue une revendication ancienne des élus depuis le rapport Borloo (programme sur la cour d'équité territoriale), et qui a fait l'objet d'une « adresse » des élus sur la géolocalisation des moyens de l'Etat après les émeutes de l'été 2023. La Cour des comptes avait d'ailleurs estimé dès 2009 que la masse salariale des enseignants exerçant en éducation prioritaire était plus faible qu'ailleurs ; le rapport de Hakim El Karoui pour l'Institut Montaigne (2020) chiffrait à 540 M€ le déficit de masse salariale annuelle des agents de l'Etat dans les QPV par rapport aux autres territoires.

D'autres, mieux informés reprochent à l'inverse la faiblesse des crédits spécifiques de la politique de la ville (moins de 1% du budget de l'Etat) et le saupoudrage en micro-actions socio-culturelles sur la base d'appels à projets annuels chronophages et papivores, sans toujours répondre aux besoins des habitants². Les associations de quartiers seraient les principales bénéficiaires de ces financements, mais au prix de lourdes formalités administratives et d'une concurrence entre elles, attisée par des financements tardifs et annualisés, sous la menace de nouveaux entrants sachant mieux remplir les dossiers.

Déjouer ce double procès en gaspillage et en saupoudrage, c'est cibler davantage les priorités d'action et renforcer la coopération entre acteurs. C'est tout l'enjeu de ce rapport, qui est un appel à soutenir la première ligne, ceux qui n'ont jamais renoncé, malgré les difficultés nombreuses, à faire vivre la solidarité et les valeurs républicaines dans ces quartiers.

Le message des experts, des élus ou des associations de terrain est unanime : il faut se donner les moyens d'agir en priorité pour la réussite des enfants, des femmes et des jeunes. Ce sont eux qui ont l'avenir des quartiers dans leurs mains, et qui conditionnent la société de demain. Ce constat est aligné avec les données sociologiques sur les quartiers pauvres, plus jeunes, avec plus de mamans solos, et une jeunesse en plus grande difficulté d'insertion que dans le reste du pays

Les familles monoparentales représentent 25% des familles en France, et 21% des enfants sont concernés. 41% de ces enfants vivent sous le seuil de pauvreté³. Beaucoup de ces familles monoparentales pauvres vivent dans les quartiers de la politique de la ville, où elles représentent souvent entre 30 et 40% des ménages. Comme il s'agit dans 80% de femmes, généralement moins bien payées et souvent à temps partiel ou haché, on comprend mieux les effets cumulatifs de la pauvreté sur l'éducation des enfants et des jeunes.

Ce rapport pose donc avec une particulière acuité le défi de l'adaptation de nos politiques de solidarité à l'évolution du modèle familial, avec l'émergence de la figure de la maman solo, qui dans les quartiers se bat pour sortir de la pauvreté ses enfants. Finalement, **le rapport se veut une pierre pour l'édification d'une dimension « famille » encore balbutiante de la politique de la ville.**

Le préambule de la constitution de 1958 affirme que « *la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement* ». La convention internationale des droits de l'enfant (1989), dans le sillage de la déclaration des droits de l'enfant de 1924, établit la famille comme l'entité la plus apte à protéger l'enfant et à lui offrir les conditions propices à un développement sain. Investir dans l'éducation des enfants pauvres, dans l'accompagnement des femmes et dans l'émancipation des jeunes dans les quartiers est sans conteste le meilleur choix que notre pays puisse faire pour retrouver sa cohésion et réparer l'ascenseur social. Arrimer la famille à une chaîne d'autres acteurs, c'est s'assurer qu'elle joue mieux son rôle de 1^{er} éducateur de l'enfant.

² Une consultation en ligne lancée en mai 2023 par le secrétariat d'Etat à la Ville a permis de recueillir près de 7000 réponses d'habitants (dans ou hors QPV) et de travailleurs en QPV sur les défis (prévention de la délinquance, logement, cadre de vie, éducation et emploi) et sur les projets à mettre en œuvre (emploi, scolarité, sécurité, vivre ensemble et parentalité)

³ Clément Carbonnier, Bruno Palier, « Les femmes, les jeunes et les enfants d'abord – investissement social et économie de la qualité », 2022 (PUF)

Les acteurs locaux s'y emploient déjà et nous pouvons les aider à concevoir des programmes intégrés pour « booster » l'investissement social dans les familles, avec l'appui renforcé des politiques de droit commun de l'Etat.

Que serait un « programme booster » ?

La conception de « programmes booster » répondrait au double enjeu de faciliter la territorialisation des politiques nationales et d'essayer plus vite les innovations positives. Chaque territoire aurait le choix de s'engager dans les programmes boosters correspondants à ses priorités, et de bénéficier ainsi de l'expérience des autres et de l'organisation déjà prédisposée (pilotage, partenaires, financement).

Afin de tester cette idée, les ateliers d'experts de la mission ont fait remonter du terrain des exemples d'actions coordonnées (des programmes intégrés, dans l'esprit du plan Borloo) concernant la famille, les enfants, les femmes et les jeunes, dont le principe serait **réplicable rapidement** sur un autre territoire, dans un écosystème différent.

Les 3 critères évoqués pour être un « programme booster » seraient les suivants :

1. Susceptible de **changer la donne** (enjeu décisif, objectif clair, action puissante, vite déployable)
2. **Angle mort** des politiques publiques (transversal à plusieurs acteurs ou plusieurs dispositifs, impliquant un changement de pratiques)
3. **Conception innovante** (indicateurs, gouvernance inclusive, évaluation participative intégrée, financement, budget intégrant l'égalité, parrainage)

De nombreuses propositions ont été faites dans le cadre des ateliers d'experts de la mission, et le rapport propose de retenir 10 premiers « programmes booster » dont la conception et la diffusion serait proposée à un prochain CIV, avec une mobilisation particulière du droit commun, des partenariats embarqués et une ingénierie dédiée pour aider à leur diffusion massive.

Règle d'or n°1 : **agir avant les 3 ans de l'enfant**

L'exemple du « PPEP'S » de Clichy-sous-Bois

De nombreuses études sont venues confirmer ces dernières années l'intuition des acteurs de terrain : beaucoup se joue pour l'enfant depuis la conception jusqu'à l'âge de deux ans, « au seuil de l'école maternelle ». Les 1 000 premiers jours est un concept scientifique et médical qui se réfère à une période particulièrement importante de la vie pour l'enfant et ses parents. Avant même la naissance, où le cerveau du futur bébé se développe à 4 mois au rythme de 5000 neurones par seconde, et reçoit des informations de son environnement qui le font réagir. Les réseaux neuronaux se structurent ensuite avec des connexions stimulées par la répétition. Les connexions non stimulées disparaissent entre 2 et 3 ans (comme à l'adolescence), ce qui explique l'importance de ces périodes-clés pour le développement harmonieux et optimal de l'enfant, tant sur les plans physique et cognitif qu'émotionnel et psychique ; c'est durant cette phase que les bases de socialité et de capital santé s'établissent et se consolident.

Des carences nutritionnelles et/ou affectives graves, certaines infections ou intoxications (saturnisme infantile ou in utero par exemple) ou des stress importants durant cette période peuvent avoir des effets graves et irréversibles. On pense aussi à la violence subie et aux traumatismes que peuvent véhiculer les parcours migratoires de certaines familles, en termes de confiance et de sécurité affective.

On fait aussi fréquemment référence aux enjeux langagiers liés à cette période, et aux millions⁴ de mots qu'un enfant de 4 ans d'un milieu défavorisé n'aurait pas entendus. Les professionnels qui participent aux formations de **Parler Bambin** peuvent confirmer les différences importantes de maîtrise du langage selon le milieu social des tout-petits, et leur persistance dans le temps. Des associations comme **Dulala** nous aident à prendre la mesure de la richesse que peut représenter l'apprentissage et la valorisation des langues maternelles, dans le cadre d'une approche plurilingue, y compris dans les DOM-TOM.

Les 1000 premiers jours font aussi référence à un rapport de 2020 contenant les recommandations d'une commission présidée par Boris Cyrulnik, qui a permis d'initier une politique publique autour des besoins du jeune enfant et de ses parents. Depuis 2021, ce chantier des 1 000 premiers jours a été piloté par le ministère des solidarités et de la santé et mené avec ses partenaires de la Sécurité sociale (CNAM et CNAF), de Santé publique France, ainsi que des agences régionales de santé (ARS) et des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail des solidarités (DREETS). Des campagnes d'information ont été lancées (site internet, application mobile, distribution de « sacs des 1000 jours » dans des maternités), et des plans d'actions ont visé dans ce cadre à sensibiliser les parents

⁴ Le chiffre -même contesté- de 30 millions de mots de moins entendus à 4 ans dans les familles aisées et non dans les familles pauvres du Kansas, issus d'une étude célèbre des années 1980, donne une idée du retard qui peut se jouer

et les proches de l'enfant, les professionnels de la santé, et les décideurs politiques à cet enjeu, afin de préventivement et prospectivement favoriser la santé publique.

L'année 2024 n'a pas vu de nouvelle initiative nationale dans le cadre de ce programme, désormais piloté à la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), malgré l'engagement de la CNAF dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion 2023-2027. On peut regretter une forme de déperdition avec un programme national légitime et initialement structuré, avec un objectif clair et des moyens identifiés, mais dont l'animation locale peine à dépasser le stade de l'information publique, des appels à projets et du financement de quelques « Maisons des 1000 jours ». On est encore loin d'un programme comme le « Perry Preschool Project », évalué depuis les années 1960 aux Etats-Unis, ou du programme « Bonus d'accompagnement social et éducatif » (BASE) proposé dans le cadre du rapport Borloo⁵.

Les initiatives locales restent heureusement nombreuses, comme l'appel à projet dédié du conseil départemental de Seine-Saint-Denis avec « la cabane des 1000 premiers jours », ou dans de nombreuses cités éducatives, qui permettent de coordonner l'action des acteurs éducatifs avant même l'entrée à l'école.

Le programme Prévention Précoce et Parentalités (Clichy-sous-Bois)

C'est ainsi par exemple qu'à Clichy-sous-Bois, les partenaires de la cité éducative déploient depuis 2021 le dispositif **PPEP'S** (Prévention Précoce et Parentalités), qui fonctionne un peu comme un PRE (programme de réussite éducative) pour la petite enfance. Une équipe pluridisciplinaire (médiatrice santé, assistante sociale, psychologue et éducatrice jeunes enfants) est chargée de proposer un accompagnement autour de santé pour les jeunes enfants et les parents.

Ce dispositif est issu d'une difficulté à toucher les familles éloignées, pourtant nombreuses avec de jeunes enfants, et qui ne vont ni en crèche ni en centre social. Grâce à un travail conjoint avec la CAF (déclaration de grossesses) et la PMI, la ville a pu organiser des démarches systématiques d'aller-vers pour toucher ces familles.

Il en est de même du « **Nouveau parcours petite enfance** » mis en place à Grigny dans le cadre de la cité éducative, sans lien direct avec le programme des 1000 jours, pour renforcer l'accueil des moins de 3 ans, accompagner les familles fragiles et assurer une transition fluide vers l'école maternelle. On peut également penser au « **Projet passerelles** » entre la petite enfance et l'école maternelle développé par la mairie de Toulouse en direction des parents non accueillis en collectif, ou encore les « **ateliers de rue des tout petits** » (Calais), à l'initiative d'un groupe ressources interprofessionnel qui multiplie les rencontres citoyennes avec des « porteurs de parole ».

L'accompagnement des parents est en effet déterminant pour leurs jeunes enfants, et selon l'Union nationale des associations familiales (UNAF), les dispositifs de soutien à la parentalité ne touchent que 10 à 15% des familles aujourd'hui, et le financement de ces initiatives est limité par rapport aux structures d'accueil de jeunes enfants⁶.

Pour autant, on peut signaler de l'action de longue date de la Fédération des Ecoles de Parents et d'Educateurs (EPE), qui gère en particulier la ligne « **Allo**

⁵« Vivre ensemble – Vivre en Grand » rapport de Jean-Louis Borloo (avril 2018)

⁶ UNAF, 50 propositions pour donner confiance aux familles (2022)

parents en crise » (5119 appels reçus en 2023) d'écoute anonyme, gratuite et sans jugement à des familles se questionnant sur l'éducation des enfants, sur le rôle des parents ou rencontrant des difficultés. Le réseau de la Fédération nationale des EPE a été par exemple lauréate de l'appel à projet 1000 Premiers jours de l'ARS dans le Maine-et-Loire pour son parcours « **Devenirs parents** », qui propose 4 séances réparties avant et après la naissance du 1^{er} enfant.

Parmi les multiples initiatives de terrain, on peut également mentionner la création en 2022 des **Cercles des parents**, où une infirmière puéricultrice anime dans des lieux divers des séances de 2h à des groupes de 4 familles d'enfants de moins de 3 ans. On peut évoquer l'association **Papoto** qui intervient dans les QPV d'Ile-de-France à travers des ateliers à destination de familles précaires ou isolées, avec des supports vidéos en 18 langues visionnables gratuitement. L'association **Pas à Pas** l'enfant informe les parents sur l'enjeu central des écrans et les alternatives.

Les 25 **espaces bébé-parents** de la Croix rouge sont des lieux d'accueil, d'information, de convivialité, de soutien matériel et d'orientation entièrement dédiés aux familles avec enfants, de la naissance à 3 ans. Ces lieux originaux, qui accompagnent 1800 familles chaque année, sont à la fois des espaces de répit pour les parents, des lieux créateurs de lien social, et des dispositifs favorisant l'éveil et la socialisation des tout-petits, ils mériteraient d'être déployés plus largement, et leur essaimage ferait un « programme booster » particulièrement pertinent.

La petite enfance est la période clé au cours de laquelle on peut encore agir pour détecter des enfants en difficulté, et leur permettre par exemple des soins d'orthophonie ou de pédopsychiatrie. C'est tout l'enjeu des moyens mobilisables par les PMI ou la santé scolaire, en lien avec la médecine hospitalière et de ville, avec parfois l'aide d'acteurs extérieurs comme l'association **IKIGAI** qui forme les professionnels de la petite enfance à détecter les troubles du neurodéveloppement, qui touchent 17% des enfants. Un bon suivi, et d'éventuelles interventions précoces peuvent prévenir de nombreux problèmes « évitables » de santé et améliorer les résultats scolaires et sociaux. Dans le domaine de la santé maternelle et infantile, comprendre et soutenir les mille premiers jours est donc essentiel. Les familles concernées dans les QPV, souvent précaires et isolées, sont particulièrement exposées à ces risques.

PROGRAMME BOOSTER N°1 : LES 1000 PREMIERS JOURS

Afin de mieux accompagner et densifier les initiatives locales en faveur des 0-3 ans, il est proposé de créer des comités locaux des 1000 premiers jours associant au minimum la ville, la préfecture, l'Education nationale, la CAF, l'ARS et le département, chargés d'animer la communauté des acteurs, de labelliser « 1000 premiers jours » et de conventionner sur la durée le financement des actions jugées prioritaires dans les contrats de ville et les cités éducatives.

Règle d'or n°2 : socialiser tôt les enfants pauvres

L'exemple de « Premiers pas » (Lille)

L'accès aux modes d'accueil de la petite enfance est un levier central de lutte contre la pauvreté des enfants en permettant de concilier la vie familiale et professionnelle et en réduisant les inégalités précoces de développement du langage particulièrement bénéfique pour les enfants les plus pauvres.⁷ Pourtant, seuls 24% de familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans et vivant sous le seuil de pauvreté et 22% des familles monoparentales au chômage ou inactives recourent à un mode d'accueil formel contre 52 % de l'ensemble des familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans.⁸

En dépit de moyens importants, engagés notamment dans le cadre de la COG 2023-2027 de la CNAF, et des objectifs ambitieux rappelés à chaque CIV, les créations nettes de crèches peinent à décoller dans les QPV, ici faute de foncier, là en manque de professionnels formés, et ou encore en raison d'obstacles culturels bien identifiés. Des initiatives récentes comme celle de Méridiem avec le Fonds de co-investissement de l'ANRU, en partenariat avec plusieurs grands réseaux associatifs, peuvent sans doute accélérer le déploiement de crèches à gestion non lucrative dans certains QPV.

Mais compte tenu de l'enjeu décisif, et dans le contexte de la mise en œuvre du service public de la petite enfance (SPPE) décidé par la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, il faut sans doute un plan d'action qui bénéficierait notamment du Fonds d'innovation pour la petite enfance (FIPE) et une ingénierie territoriale dédiée pour appuyer les communes, devenues « autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant », selon les 3 axes recommandés par les centres de ressources de la politique de la ville.

D'abord, agir sur l'accès à l'offre d'accueil en :

- poursuivant et intensifiant le soutien au financement de nouvelles places dans les QPV par les dispositions spécifiques de la CAF, en conditionnant ces aides à un projet social et pédagogique vertueux (taux d'encadrement, place du parent...).
- incitant fortement le bloc communal, qui gère très souvent l'attribution des places, à utiliser des critères (famille monoparentale, en recherche d'emploi,...) permettant d'accueillir en priorité les familles des quartiers prioritaires sur les places existantes dans et en dehors du quartier notamment pour permettre aussi la mixité sociale.
- engageant un travail pour encourager les familles des quartiers et notamment celles les plus éloignées des modes de garde collectif du fait de distances sociales et culturelles à demander ce service.

Ensuite, il faudrait agir sur le taux d'encadrement et les modalités de financement du fonctionnement des structures pour permettre aux travailleurs sociaux de la petite enfance d'accompagner les familles. La baisse d'attractivité du métier ne se

⁷ Rapport CREDOC publié par France stratégie, mars 2023, *Quels sont les besoins des familles en situation de pauvreté en matière d'accueil du jeune enfant et d'aide à la parentalité ?*

⁸ Données CNAF, 2021

résume pas à un déficit en termes de rémunération pour les professionnels mais la dégradation des conditions de travail du fait d'un taux d'encadrement trop faible et du nombre insuffisant de diplômés, qui dégrade les conditions de travail et donc la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles, ainsi que la capacité des structures à s'ouvrir à la vie du territoire.

Enfin, il conviendrait d'agir par la coopération au sein du bloc communal entre les services politique de la ville et petite enfance. La convention territoriale globale (CTG) de la CAF et le contrat de ville sont deux outils contractuels qui pourraient favoriser le déploiement coordonné de ces deux objectifs. La problématique de l'accueil collectif dans les QPV doit pouvoir faire l'objet d'une fiche action dédiée dans le cadre des CTG portées par les CAF, d'autant plus alors que se met en place en 2025 le service public de la petite. De même, la question de la coopération intercommunale est centrale pour permettre aux parents des QPV d'accéder à l'accueil collectif dans les communes limitrophes à leur quartier.

Des formes nouvelles d'accueil en crèche, à temps partiel, à horaires décalés, ou « à vocation d'insertion professionnelle » (label AVIP, particulièrement intéressant), plus simples à initier comme les haltes garderies, maisons d'assistantes maternelles, lieu d'accueil enfant-parent (LAEP) ou simples espaces parents (avec agrément simple de la CAF et non de la PMI), peuvent développer l'attractivité de ces modes de garde collectifs, mais il importe aussi de compléter l'offre d'accueil formel par des actions visant à lever les freins économiques, géographiques et administratifs au recours à ce mode de garde, en déconstruisant par des actions innovantes les « fausses représentations » qui amèneraient les familles les plus pauvres à ne pas voir les bénéfices des modes d'accueil (méfiance des parents envers les institutions, crainte d'une séparation trop rapide), et préférer garder elles-mêmes leurs enfants.

On peut citer les nombreuses initiatives du réseau « **Association des collectifs enfants-parents-professionnels** » (ACEPP) qui gère de nombreuses crèches parentales et accueil innovants, dont par exemple une halte-garderie à Bourges, qui permet aussi d'accompagner les parents à conduire leurs démarches administratives. On peut aussi évoquer la **garderie mobile de la cité éducative de Sarcelles**, qui permet aux parents de participer aux réunions.

L'exemple du Relais Petite Enfance (RPE) « Les premiers pas » (Lille)

Le Relais Petite Enfance (RPE) « Les premiers pas » à Lille, a développé depuis sa création en 1999 une offre de services particulièrement riche. Le Relais d'Assistantes Maternelles Indépendantes (RPE) est un lieu d'écoute, d'informations, d'échanges, de rencontres et de médiation pour les parents et les assistantes maternelles. Les temps d'accueil proposés par le RPE, dans chaque quartier de Lille, Lomme et Hellemmes contribuent à l'éveil et à la socialisation des enfants accueillis par les assistantes maternelles.

Les 70 professionnels qualifiés qui font vivre les crèches interviennent aussi dans 8 écoles maternelles publiques de Lomme. 200 parents au sein des crèches dont 50 participent chaque année aux ateliers parents/enfants. Les 1200 assistantes maternelles bénéficient par ailleurs de temps d'accueil collectifs avec les enfants qu'elles accueillent, de formations complémentaires et de documents pédagogiques et administratifs, ainsi qu'une mise en réseau avec les professionnels de la petite enfance. Le relais propose un outil pour connaître les disponibilités des assistantes maternelles, mis à jour régulièrement.

Le RPE « Les Premiers pas » développe une logique immersive et collaborative, offrant un accompagnement plus sensible et un accueil mixte et progressif par la mise en place d'ateliers non stigmatisants centrés sur les activités des enfants afin créer un « sas » d'accommodation dépassant la période d'adaptation. Le RPE est au cœur des partenariats locaux, riche en partage et regards croisés, il contribue au travers des observations, des rencontres entre parents et assistantes maternelles à alimenter le diagnostic petite enfance sur le territoire.

Ainsi, parallèlement au développement de l'offre de crèches en QPV, les acteurs locaux recherchent donc la souplesse et l'aller-vers pour convaincre les mères du bénéfice des modes formels d'accueil de garde et instaurer la confiance entre les professionnels et les parents, face à la peur de l'exposition et du contrôle social, voire de la protection de l'enfance.

Ces démarches pourront partir plus facilement de structures collectives comme les crèches familiales ou de maisons d'assistantes maternelles (MAM) en lien avec les PMI déjà présentes et dans le cadre du déploiement des lieux ressources parents-enfants sur certains de ces territoires. Un processus de labellisation des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) répondant à ces critères permettrait d'activer un soutien à la mise en place d'ateliers dédiés.

L'intérêt de ces démarches en réseau est également de promouvoir auprès des habitants les carrières dans la petite enfance, et plus généralement les perspectives d'emploi dans les métiers du soin, qui peinent à recruter malgré des besoins croissants. La pleine reconnaissance des professionnels de la petite enfance dans la communauté éducative autour de l'enfant pourrait passer par la constitution d'un corps dédié dans la fonction publique territoriale.

La scolarisation dès 2 ans dans les toutes petites sections (TPS)

La politique de scolarisation dès 2 ans dans les REP, avait l'avantage de banaliser pour les parents réticents la socialisation précoce de leurs enfants, d'apporter un véritable contenu éducatif à un mode de garde collectif, et de nouer la relation école-parents.

Mais le coût important pour les communes (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles – ATSEM)) et l'Education nationale, dont les moyens ont été utilement concentrés sur le dédoublement des classes (CP, CE1, grande section) ont largement freiné cette ambition ces dernières années (12% des enfants en 2017 contre 37% en 1997).

L'annonce par le Président de la République d'une relance de la scolarisation à 2 ans dans les QPV à partir de 2027 pourrait ranimer cette ambition, à accompagner de formations à l'accueil spécifique de la petite enfance. Cette orientation pourrait prolonger la réforme fondamentale du **dédoublement des classes de CP, CE1 et Grande section**, qui produit d'autant plus d'effets qu'il s'accompagne d'une pédagogie renouvelée en équipe.

Dans le cadre de la cité éducative, la commune de **Grigny** développe une « offre de transition » originale entre la crèche et l'école (ainsi qu'entre le collège et le lycée), ce qui a le double intérêt de rendre plus attractive pour les parents le mode de garde en collectif, et de renforcer la dimension éducative de la crèche.

D'autres initiatives existent comme « **l'école en pente douce** » du réseau **Mom'artre** développées à Epinay sur Seine ou Poissy, permettent d'accompagner la passerelle entre la première période de petite enfance (0-3 ans) et l'école

maternelle par la mise en place d'ateliers d'éveil artistiques parents-enfants au cœur même des écoles maternelles.

La scolarisation obligatoire à 3 ans, largement positive pour le développement éducatif des enfants de familles pauvres, a conduit paradoxalement à renforcer la coupure entre le monde de la petite enfance et la maternelle, à l'inverse du projet célèbre de la commune italienne de **Pistoia**, née du mouvement des écoles de la petite enfance lancé à Reggio Emilia dans les années 60, qui chapeaute l'ensemble des crèches et des écoles maternelles, avec des professionnels de statut et de profil homogènes, qui ont appris à collaborer et à transmettre aux familles les expériences des enfants.

Sans aller jusque-là, des expériences témoignent de la nécessité d'articuler plus directement ces mondes, pour renforcer le projet éducatif des crèches, et pour améliorer la qualité d'accueil du jeune enfant en maternelle. Dans plusieurs quartiers, comme à **Le Port (La Réunion)**, une centaine de classes passerelles existent encore entre le mode de garde individuel, qui sécurise affectivement, et le mode collectif, qui apprend la sociabilité, au sein de l'école (classes passerelles à 2 ans), mais leur financement n'est pas toujours facile à boucler. C'est pourtant une solution efficace, qu'il conviendrait de relancer, en ciblant les enfants de familles monoparentales en situation de pauvreté dans les quartiers.

PROGRAMME BOOSTER N°2 : CLASSES PASSERELLES A 2 ANS

La socialisation en milieu éducatif des enfants pauvres de 2 ans doit être une priorité, avec des classes plus nombreuses de toute petite section (TPS). Outre ses bénéfices directs pour l'enfant, elle permet de faire le lien entre le monde de la crèche et celui de l'école, en mobilisant des professionnalités complémentaires, en lien étroit avec les parents.

Dans la perspective annoncée par le Président de la République d'une généralisation de la scolarisation à 2 ans des enfants des QPV à partir de 2027, un programme partenarial pourrait permettre de multiplier les classes passerelles pour enfants de 2 ans (professeur des écoles + EJE + ATSEM pour 6 enfants) avec une offre éducative renforcée et un accompagnement des familles monoparentales en situation de pauvreté. Ces classes-passerelles devraient bénéficier à au moins 30% des enfants des QPV.

Règle d'or n°3 : organiser le village éducatif

L'exemple des espaces-parents dans les écoles, collèges et lycées

10 ans après, le rapport de Jean-Paul Delahaye sur grande pauvreté et réussite scolaire⁹ garde une actualité brûlante sur l'échec scolaire qui prélude à l'exclusion sociale, et contribue à la reproduction des inégalités, mal profond dans notre pays. Pour autant, l'Education nationale n'a pas seule les réponses. Présente partout, elle apprend progressivement dans certains territoires à adapter ses moyens et à laisser de l'autonomie de ses acteurs, pour conclure des alliances éducatives avec les parents et les partenaires de l'école que sont les collectivités et les associations partageant ses valeurs.

La mixité sociale à l'école constitue sans doute le premier défi dans les QPV. La réalité de la ségrégation scolaire est bien documentée : elle est plus marquée encore que la ségrégation urbaine, en particulier à partir du collège, notamment du fait de stratégies d'évitement (enseignement privé, options rares et filière d'excellence). Les effets de cette ségrégation sont également connus : sous-dotation relative des moyens par rapport aux enjeux, reconfiguration des exigences scolaires, plus faible confrontation à l'altérité, stigmatisation. Tous ces effets influencent négativement le niveau scolaire au sein des établissements ségrégués avec en leur sein des populations défavorisées.

La ségrégation à l'école n'est pas pour autant une fatalité. Sectorisation, attractivité des établissements publics, accompagnement de l'hétérogénéité des classes, investissements structurels sont autant de leviers existants, qui ont pu être utilisés comme par exemple dans le Plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais, ou encore dans les expériences de fermeture/reconstruction de collèges à Angers, Nantes, Montpellier ou Valenciennes, avec une reconfiguration de la carte scolaire comme à Rennes, ou des sectorisations à doubles collèges avec montée alternée à Paris.

Pour que ces projets portent leurs fruits, il faut remplir certaines conditions : d'abord un véritable accompagnement de la mixité, pour lever les représentations réciproques, favoriser l'intégration dans d'autres milieux et conforter la mobilité, ensuite un véritable accompagnement des professionnels, pour permettre une communication positive sur les établissements et les élèves, pour tirer profit de l'hétérogénéité des profils et des classes, et pour agir sur les représentations, les stigmas et les mécanismes inconscients pouvant conduire à des inégalités de traitement.

⁹ [Grande pauvreté et réussite scolaire : le choix de la solidarité pour la réussite de tous | Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)

Les cités éducatives

Les Cités éducatives lancées en 2019 à partir d'une expérience menée à Grigny et reprise dans le rapport Borloo, pour créer la confiance et mettre sous tension positive la communauté des acteurs confrontés au défi éducatif dans les grands QPV. Elles constituent un levier puissant pour s'attaquer à la ségrégation scolaire, notamment grâce à une gouvernance plurielle, permettant un climat de confiance. A ce titre, les deux priorités des cités éducatives doivent être réaffirmées comme étant la mixité éducative et l'attractivité de l'enseignement public, avec des moyens orientés vers l'accompagnement des changements de pratiques. Chaque acteur des cités éducatives peut alors jouer son rôle : communes, départements et régions sur la sectorisation et l'attractivité des établissements (entretien, équipement, investissements), éducation nationale sur l'accompagnement des équipes éducatives et intercommunalités sur les aménagements et la mobilisation des partenaires de la politique de la ville. Cependant, ce travail ne doit se limiter ni aux cités éducatives ni au public, là où la part de l'enseignement privé est importante. Là où les stratégies d'évitement sont bien installées, il conviendrait d'embarquer le privé dans le dialogue, comme à Tourcoing.

Ces cités éducatives, désormais au nombre de 250, continuent de mobiliser les acteurs locaux de la politique de la ville autour d'une ambition partagée, en focalisant les acteurs et les dispositifs autour de la réussite éducative des 0-25 ans. Elles sont évidemment un terrain privilégié de déploiement d'actions en direction des familles, pour renforcer la confiance dans l'école, assurer la continuité éducative avec les parents et l'éducation populaire, ouvrir le champ des possibles, et sécuriser les parcours de vie des jeunes de 0 à 25 ans. Les propositions du présent rapport pourraient donc s'y déployer plus facilement, grâce à l'existence d'un écosystème éducatif organisé et des expérimentations initiées, en particulier sur l'accompagnement de la parentalité.

Car le principal enjeu des cités éducatives, c'est que les ressources éducatives qu'elles parviennent à rassembler, se retrouvent d'une manière ou d'une autre « dans le cartable » des élèves, pour qu'ils puissent y puiser, avec leur famille, des atouts pour réussir. L'idée d'une « contractualisation éducative » entre une famille et un professeur référent, déjà expérimentée en REP+, pourrait être élargie à un éducateur de confiance (éducateur spécialisé, professeur de conservatoire ou éducateur sportif par exemple), pour cimenter la confiance et la persévérance nécessaires à la réussite scolaire et éducative, et structurer l'appui de la communauté de vie.

Pour conserver l'ambition de ce programme emblématique de la politique de la ville, qui mobiliser beaucoup l'énergie positive des acteurs, comme une démarche globale et non un simple dispositif technico-financier, l'animation interministérielle et partenariale des cités éducatives mériterait d'être relancée. Avec l'appui d'un comité d'orientation et d'évaluation (CNOE, abandonné en 2023 malgré des travaux de qualité), pourraient s'organiser des clubs de cités éducatives, des groupes pilotes pour partager les pratiques qui font leurs preuves, des programmes pilotes d'appui et des partenariats nouveaux, avec l'aide des centres de ressources de la politique de la ville (CRPV).

Les enfants ne se découpent pas en tranches de vies, selon qu'ils sont à la maison, à la crèche ou à l'école, au centre aéré, au conservatoire, sur un terrain de sport ou dans la rue. Comment partager entre adultes les enjeux éducatifs, et faciliter partout les coopérations et la co-éducation, et en particulier faciliter la liaison entre les parents et les enseignants, toujours difficile à faire vivre sans asymétrie et sans malentendus ?

Selon l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) « *la participation des parents est à la fois un droit et une responsabilité pour les familles. Elle constitue également un besoin social pour les écoles. En effet, l'implication parentale est le facteur non pédagogique ayant la plus grande taille*

d'effet sur la performance scolaire des élèves. »¹⁰ Tous les parents, quelle que soit leur situation sociale et professionnelle, même s'ils ne parlent pas français et/ou ne maîtrisent pas les codes scolaires, peuvent s'impliquer dans la scolarité de leur enfant, et devenir ainsi les moteurs de leur réussite. Mais pour ce faire, ils doivent en être assurés, et parfois être accompagnés, à l'exemple de l'association **Dulala** qui développe des formations pour les professionnels et des outils ludiques (Lexilala) pour permettre aux parents allophones de participer activement à la scolarité de leur enfant et à la vie de l'école.

Investir l'école est le premier mot d'ordre à suivre pour organiser le village éducatif et créer la confiance entre les acteurs, à l'exemple de la **charte des valeurs communes de la cité éducative d'Arras**. Il faut pour cela démystifier le lieu, désinhiber les parents et rassurer les enseignants. On sait le faire dans les villages ruraux, où la salle de classe peut servir de conseil municipal, de bureau de vote, de salle de répétition pour l'harmonie musicale ou le club de danse. Peut-on se permettre de laisser sans vie de tels équipements publics après 16h30, les week-ends, les jours fériés ou pendant les vacances ? Ça ne se fait pas facilement, mais de multiples expériences montrent que c'est possible.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013 a instauré l'obligation dans chaque école de dédier un espace pour les parents. L'idée est limpide : entre enseignants et parents la continuité doit être établie pour articuler efficacement leur rôle dans la réussite scolaire.

10 ans après cette impulsion, qui faisait suite à d'autres, le bilan pourrait paraître satisfaisant. Grâce aux communes, et parfois à l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) lorsqu'elle a financé un équipement scolaire, la plupart des écoles élémentaires des QPV (environ 7000) disposent d'un espace dédié aux parents. Beaucoup des 1500 collèges de la géographie prioritaire ont également créé des espaces-parents. Des centres de documentation et d'information (CDI) sont devenus des centres de ressources et de culture pour les habitants hors temps scolaire, animés par tous types d'acteurs.

On ne peut que citer les exemples vertueux du **Pôle Molière** aux Mureaux, ou de la **cité éducative de Chanteloup-les-Vignes**, qui associent dans leur conception même des équipements pour la petite enfance et la scolarité, voire des locaux associatifs, dans une logique de tiers lieux. Ces initiatives sont rares, et nécessitent des investissements coûteux. Mais ils sont une vitrine précieuse, et expérimentent des nouvelles manières d'agir. La fermeture d'écoles ou de collèges, liés à la baisse démographique – certes moins forte dans les QPV qu'ailleurs – est une opportunité pour repenser la vocation de locaux scolaires, comme par exemple une « **Maison de la cité éducative** » à **Paris 18^{ème}**.

Beaucoup de communes ou d'associations, conscientes de l'enjeu, ont cherché à faire vivre des lieux nouveaux dédiés aux parents : **Maison des parents (Epinay sur Seine, Sainte Geneviève des Bois, Brest, Trappes)**, **maisons de la réussite (Orléans, Tours)**, **maison de la réussite scolaire (Vigneux sur Seine)**, **Maison de la Famille (Reims)**...

¹⁰ Stromboni, T., et Urbano, R. (2022). Synthèse « Évaluation nationale des Cités éducatives. Premiers enseignements sur l'appropriation du programme en matière de continuité éducative, d'orientation-insertion et de place des familles ». INJEP. <https://injep.fr/wp-content/uploads/2022/05/rapport2022-10-Cites-educatives-Synthese.pdf>

Le pôle éducatif Gisèle Halimi (Valenciennes)

Ouvert en janvier 2025, ce pôle éducatif qui a bénéficié d'un cofinancement de l'ANRU se situe entre une médiathèque et le collège Joséphine Baker rénové, chef de file de la cité éducative. Organisé selon les temps de vie, le pôle éducatif proposera une alternative au modèle traditionnel du groupe scolaire. Il s'agit de « *proposer aux familles un suivi personnalisé afin d'offrir toutes les clés de réussite nécessaires aux enfants, de la naissance à l'entrée au collège, pour qu'ils deviennent des citoyens ouverts sur le monde* ». L'équipement est innovant, multifonctionnel et modulable, regroupant une école maternelle et élémentaire, une crèche, les services de la PMI, le pôle parentalité et des salles d'activité à destination des habitants.

Des expériences d'aller-vers sont de plus en plus courantes, pour informer les parents sur leur lieu de vie avec des pairs (**Voisins malins**), des **parents ambassadeurs (Apprentis d'Auteuil, Génération Femmes rissoises à Ris-Orangis)** à la sortie de l'école, ou bien des **parents délégués (cité éducative de Paris 20^{ème})**, des **parents-relais (association Ecole et famille)** un **bus des parents numérique (Evry)**... Des **chargés de mission parentalité** ou **référents parents** sont même désignés dans certaines cités éducatives (**Lormont, Paris 20^{ème}**) pour impulser et coordonner ces initiatives, et même élaborer collégialement un **livret pour les parents (cité éducative de Sarcelles)**, tandis que la cité éducative de Sarcelles a conçu une **crèche mobile** pour permettre aux parents de participer plus facilement aux différentes réunions.

Enfin, parmi les initiatives intéressantes, mais qui peinent parfois à trouver leur financement dans les communes les moins riches¹¹, peuvent être cités les petits déjeuners à l'école ou la cantine à 1€, qui permettent à la fois de lutter contre la pauvreté, de permettre des programmes d'éducation au « bien-manger », et de valoriser l'apport des ATSEM ou des agents de restauration aux côtés de enseignants. De nombreuses communes, l'exemple de **Lille**, comportant des QPV proposent également aux familles des fournitures scolaires gratuites à la rentrée.

Toute la ville doit pouvoir se mettre à l'heure de l'éducation, comme le prônent depuis longtemps des réseaux comme les villes éducatrices ou les villes apprenantes de l'UNESCO. Dans la mouvance de Thierry Paquot, des urbanistes travaillent à des solutions pour mettre « **la ville à hauteur d'enfant** », pour qu'elle soit plus douce et plus sûre pour tous ses habitants, et l'agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU) encourage les élus et les bailleurs à porter des projets dans cet esprit, jusque dans les halls d'entrée ou les cours d'école, qui peuvent faire l'objet de projet en design participatif impliquant les enfants.

L'école n'est pas en reste, mais la plupart des espaces-parents dans les écoles restent relativement peu utilisés, et n'ont toujours pas changé la relation des parents à l'école. Entre impératifs compréhensibles de sécurité, réticence des parents à « retourner » à l'école, et manque de temps des enseignants pour assurer la relation avec les parents, il est difficile de faire vivre ces espaces pendant ou juste après les horaires de cours. Il faut imaginer des initiatives fortes, comme des **cafés-parents** thématiques réguliers ou des « **papothèques** » avec un **ethno psychologue (cité éducative de Paris 18^{ème})**, des **interventions de parents à l'école (association Dulala, Lire et Faire Lire...)**

¹¹ La commune de Grigny a choisi par exemple d'en faire un axe important de sa stratégie locale de lutte contre la pauvreté

Le mouvement est encouragé par l'Education nationale, à travers par exemple les opérations **école ouverte** jusqu'au 14 juillet, en fin d'été ou pendant les vacances scolaires (sauf Noël), qui accueille dans les établissements volontaires des élèves en demande de renforcement scolaire, en lien avec leurs parents.

Beaucoup d'initiatives sont également nées de l'opération « **Notre école faisons là ensemble** » (NEFLE) lancée en 2022 dans le cadre du conseil national de la refondation (CNR) qui s'est tenu à Chanteloup-les Vignes. Plusieurs académies et territoires ont ainsi intensifié les projets collaboratifs avec les parents et les partenaires de l'école, comme par exemple à **Carrière-sous-Poissy (Les petits scientifiques de Mistrat)** où les parents sont invités à l'école maternelle pour participer à des séances d'éveil à la culture scientifique et technique. C'est aussi dans ce cadre que par exemple à Sainte-Geneviève des Bois, est allouée à chaque école une subvention de 3500€ par an au titre d'un **fonds d'innovation pédagogique** choisie par le conseil d'école, en lien avec les parents élus.

L'opération « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) et « La mallette des parents »

On doit évoquer l'opération déjà ancienne « **Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants** » (OEPRE)¹², avec des cofinancements du ministère de l'Intérieur (programme 104 « intégration et accès la nationalité française ») et de la politique de la ville (vacations des personnels), qui permet d'organiser dans les locaux scolaires des ateliers pour les parents allophones primo-arrivants volontaires (langue, rôle de parent d'élève, valeurs de la République). Assurées majoritairement par des enseignants en activité ou retraités formés à l'enseignement du français langue seconde, elles permettent l'intervention ponctuelle d'intervenants extérieurs (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), personnels de santé, agents municipaux ou associatifs agréés.

Chaque année, environ 500 ateliers (avec une moyenne de 17 parents inscrits, à 84% des femmes) d'une durée de 120h sont organisés dans toutes les académies, sous la coordination des préfets de région et des recteurs.

Avec un cahier des charges renforcé et une ouverture organisée avec la collectivité à de nouveaux partenaires, cette opération déjà ancienne (2008) mériterait de devenir un futur « Programme Booster » pour maximiser son impact.

Le dispositif de « **La mallette des parents** », destiné à faciliter le dialogue avec les parents et renforcer leur implication dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants. Il s'agit d'un ensemble d'outils (DVD, fiches méthodologiques) permettant d'organiser un cycle de 3 réunions avec les parents à des moments clés de la scolarité (CP, principalement sur l'apprentissage de la lecture ; 6^{ème}, sur l'entrée au collège, 3^{ème} sur l'orientation, avec la participation des élèves. Expérimentée à partir de 2008, évaluée positivement en 2010 par l'Ecole d'économie de Paris, le dispositif a été ensuite étendu.

Il mériterait aujourd'hui d'être relancé, éventuellement sous forme de « programme booster » avec des partenariats locaux et associatifs renforcés.

A l'exemple du monde rural, il serait temps de réaffirmer partout que les équipements scolaires appartiennent aux collectivités locales, qui doivent être

¹² Circulaire n°2017-060 du 13 avril 2017 et guide méthodologique annexé

garantes devant les citoyens de la meilleure utilisation possible. La présence des familles dans les écoles doit donc être systématiquement encouragée en fin d'après-midi, en soirée ou le week-end et durant les vacances. Car c'est en se sentant chez eux à l'école que les parents pourront mieux comprendre comment on peut soutenir son enfant dans sa scolarité. Et c'est en dialoguant le plus souvent possible avec les parents que les enseignants comprendront les conditions de vie des enfants et les messages à faire passer pour les soutenir efficacement.

A l'inverse, une autre forme d'ouverture de l'école pourrait être pratiquée à travers les initiatives de **La classe dehors** (La fabrique des communs pédagogiques, par exemple déployé activement à **Allonnes**), qui permettent à la fois de profiter des ressources éducatives extérieures à l'école, mais aussi de démystifier dans l'espace public le rôle de l'enseignant et la place de l'école. La multiplication des **classes de découverte** serait également souhaitable, en facilitant leur organisation en lien avec les collectivités ou les associations d'éducation populaire.

La question centrale du soutien scolaire peut aussi être l'occasion de collaboration entre l'Education nationale et des acteurs extérieurs, en lien avec la collectivité et les parents, par exemple dans le cadre de « **Devoirs faits** », du projet « **8-18** » permettant aux collégiens de rester dans l'établissement jusqu'à 18h (notamment pour du sport). C'est le cas des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (**CLAS**)¹³ financés par les CAF dans des associations partenaires, en lien avec les parents, ou d'autres activités périscolaires organisées sous l'égide de la commune ou des associations d'éducation populaire.

Il en est de même en ce qui concerne l'éducation artistique et culturelle (EAC), qui donne lieu à de nombreux partenariats avec des institutions culturelles nationales ou locales, et permet par exemple le financement par le **pass culture** de projets collectifs en lien avec le collège.

L'ouverture des écoles à leur environnement pourrait justifier une implication plus forte des **délégués départementaux de l'Education nationale (DDEN)**, souvent d'anciens enseignants prêts à se mobiliser dans les conseils d'école. A l'instar du financement de certains programmes de réussite éducative (PRE), un rôle plus important pourrait être donné à la **caisse des écoles**, que rien n'empêche de s'ouvrir aux parents, en plus des élus, des représentants de l'Education nationale et d'un délégué du préfet. Ce rôle de coordination des projets pourrait être idéalement joué par un EPLCE (**établissement public local de coopération éducative**) (loi du 18 janvier 2005 de programmation sur la cohésion sociale, CGCT L.1441.1 et 2, décret d'application non paru), rassemblant écoles et collège sur un territoire éducatif pertinent, et permettant de disposer d'une stratégie globale et de moyens renforcés.

¹³ Un rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) encourage néanmoins la CNAF à renforcer le cahier des charges pour assurer une liaison effective avec les parents.

PROGRAMME BOOSTER N°3 : TIERS LIEUX EDUCATIFS A L'ECOLE

Malgré la multiplication des démarches de « cités éducatives », qui encouragent la mobilisation des acteurs et l'innovation pour la réussite des 0-25 ans, la coopération décisive entre les enseignants et les parents, en lien avec les partenaires de l'école, reste largement à construire. La mutualisation partenariale du cadre scolaire, à l'exemple de l'ouverture hors temps scolaire des CDI de collèges ou de lycées, est le signal le plus puissant de la coéducation recherchée.

Afin de redonner à l'école son caractère central dans la vie de la cité et que les parents s'approprient les espaces scolaires, les communes organiseront un programme d'occupation des espaces scolaires en soirée et le week-end. Chacun des 1600 QPV se verra proposer l'ouverture d'au moins un véritable tiers-lieu ouvert en milieu scolaire (écoles, collège, lycée), avec une charte d'utilisation et sous l'égide de la collectivité locale (commune, département et région le cas échéant, responsables légaux), et de l'Education nationale, en lien avec les associations de parents, l'éducation populaire ou les clubs sportifs qui signeront des conventions d'occupation.

Règle d'or n°4 : accompagner les mamans solos

L'exemple « AVEC Elles » (Grand Paris Sud)

Le mouvement des « Gilets jaunes » a fait émerger sur les ronds-points la figure de la « mère célibataire » qui peine à boucler les fins de mois et à assumer ses multiples responsabilités. Les multiples solidarités apparues dans les quartiers durant la crise COVID ont également révélé les difficultés de vie de certains foyers monoparentaux précarisés et privés de ressources. Enfin, les émeutes de l'été 2023, dont on a pu souligner la jeunesse de certains acteurs, ont montré l'ampleur des carences familiales, avec parfois 60% de jeunes de l'ASE ou de mères seules dans les profils des interpellés, alimentant la stigmatisation des parents réputés absents.

Le sujet de la monoparentalité - sur-représentée en QPV, avec les mères monoparentales représentant 88% des cas - a été très pointé en 2023, mais presque toujours sous l'angle de la culpabilisation quant à une défaillance éducative supposée, visant en particulier les mères des jeunes ayant pris part aux violences urbaines de l'été 2023. Ce traitement partial a invisibilisé des réalités pourtant persistantes, largement mises en avant dans un avis du Conseil national des villes (CNV)¹⁴ en 2019 : les femmes cheffes de famille sont plus précaires, plus isolées, ont plus de freins à l'emploi et font face à un défi majeur quant à la conciliation de leurs différents rôles.

La prévalence de la monoparentalité en Outre-Mer

Les travaux menés par le Sénat en 2023 ont mis en lumière les spécificités des structures familiales dans les territoires d'outre-mer, notamment la prévalence de la monoparentalité et le rôle central des mères¹⁵. Les modèles familiaux traditionnels – fondés sur la « matrifocalité » et une forte solidarité intergénérationnelle – et les normes éducationnelles sont en pleine mutation dans les outre-mer sous l'effet de la diffusion du mode de vie occidental contemporain, de la transition démographique et des migrations internes comme externes. La monoparentalité ne fait généralement pas suite à une séparation mais commence dès la naissance et se poursuit pendant la majorité de l'enfance. En Guyane et à Mayotte, l'importance des maternités avant 20 ans (10%) apparaît comme la recherche d'un véritable « statut ».

Dans les quatre DROM historiques, le mouvement de convergence des prestations est presque achevé. Deux grandes différences subsistent : le versement des allocations familiales dès le 1er enfant et les conditions d'octroi du complément familial. En revanche, à Mayotte, les conditions d'ouverture des droits et les plafonds demeurent différents. 63% de la population des DROM perçoivent au moins une prestation sociale ou familiale (47 % dans l'Hexagone), mais de nombreuses familles n'ont pas connaissance des prestations et des dispositifs d'aide dont elles pourraient bénéficier, alors que la pauvreté est encore plus forte qu'ailleurs, au-delà même des QPV.

L'enjeu du soutien à la parentalité en Outre-mer est d'autant plus important que les conditions de scolarisation à 3 ans ne sont pas toujours remplies (Guyane, Mayotte), et que les modes de garde collectifs sont moins présents et sollicités que dans l'hexagone. Les cinq dispositifs principaux de soutien à la parentalité soutenus par les CAF (réseaux

¹⁴ CNV Avis du 8 octobre 2019 « Mères isolées en QPV, monoparentalité et employeurs publics et privés : le défi de la conciliation des temps

¹⁵ [Soutien à la parentalité : agir pour toutes les familles des outre-mer - Sénat](#)

d'écoute et d'appui aux parents (REAAP) ; lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) ; contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) ; médiation familiale ; espaces rencontres) et le programme des « 1000 premiers jours » sont moins déployés dans les outre-mer.

De nombreuses initiatives originales sont développées (bus de la parentalité, maisons des familles, groupes de parole, services de médiation, éducation populaire, vacances familiales ou encore écoles des parents), mais elles manquent de moyens financiers, de travailleurs sociaux, de formation et d'ingénierie administrative et sociale pour inscrire leur action dans la durée.

Les pistes d'amélioration de la vie des femmes cheffes de famille sont connues : lutter contre les horaires découpés et les amplitudes horaires journalières fortes, prendre en compte le temps et le coût des mobilités, faciliter l'accès à des modes de garde en horaires décalés, aller vers l'intégration systématique du critère de monoparentalité pour définir la priorité dans l'accès aux modes de garde, faciliter le recours aux prestations majorées pour isolement, lutter contre le non-paiement des pensions alimentaires, rendre l'accès à des soins psychologiques plus facile, encourager le répit parental avec l'organisation d'activités "temps libre" etc...

Si des droits spécifiques existent déjà pour ces familles, en particulier auprès des CAF¹⁶, les pouvoirs publics commencent à se saisir du sujet (mission gouvernementale Fanta Berete/ Xavier Iacovelli avec Josiane Corneloup ; proposition de loi Philippe Brun / Sarah Legrain), avec une forte dimension transpartisane. Il faut dire que l'enjeu concerne 2 millions de parents et 3 millions d'enfants, qui ont des besoins spécifiques.

Compte tenu du nombre particulièrement important de familles monoparentales dans les QPV, confrontées à des conditions particulièrement difficiles de vie, plusieurs territoires se sont emparés de l'enjeu de l'accompagnement des familles monoparentales, à 80% des femmes, à l'instar de **Montreuil-sous-Bois** (collectif), **Montpellier** (week-ends de répit, maison d'accueil), **Paris** (réseaux professionnels), **Grigny** (langue de travail) ou **Poissy** (logement), **La Courneuve** (aides financières), **Saint-Ouen** ou **Val-de-Reuil**, ou en région **Nouvelle-Aquitaine**, (stratégie régionale sur les modes d'accueil).

L'exemple du « statut des familles monoparentales » à Ris-Orangis

A Ris-Orangis (Essonne), 1700 familles sont monoparentales, soit 31% des foyers, et un tiers de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté, et même 9% en situation de grande pauvreté, dans les QPV. La quasi-totalité concerne des mères, confrontées à des défis permanents pour concilier vie privée et emploi, auxquels s'ajoute une charge mentale souvent plus intense, en raison de la garde exclusive ou principale de leurs enfants.

Le 22 mai 2024, le conseil municipal a adopté un « statut pour les familles monoparentales », avec de nouveaux droits (ex : retirer le montant de la pension alimentaire du calcul du quotient familial pour les crèches, carte d'accès à prix réduit dans des structures culturelles...) et un accompagnement global coordonné dans l'accès aux modes de garde, la santé, l'acquisition de la langue française ou l'insertion professionnelle

¹⁶ Allocation de soutien familial (ASF), Allocation de soutien spécifique (ASS), majoration ou prolongation de Complément de libre choix du mode de garde (CMG). On peut évoquer aussi l'agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire (ARIPA) ou des places dédiées dans les crèches labellisées à vocation professionnelle (AVIP)...

La communauté d'agglomération Grand Paris Sud, 2^{ème} plus grande de France avec 357.664 habitants dont un quart en QPV, a élaboré depuis 2021 une politique particulièrement ambitieuse d'accompagnement global des femmes cheffes de famille.

Le projet AVEC Elles (Grand Paris Sud)

Le dispositif « AVEC *Elles* » est un parcours d'accompagnement vers l'emploi proposé aux femmes cheffes de famille monoparentale, habitantes des quartiers prioritaires de la ville du territoire, financé de 2022 à 2024 dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC)

Chaque bénéficiaire qui entre dans le dispositif est suivie par un référent de parcours unique jusqu'à sa sortie. Le dispositif a été pensé et construit autour de 3 étapes majeures : repérage (information sur les lieux de vie comme les jardins d'enfants, les marchés ...) ; diagnostic pour évaluer la situation ; accompagnement global et individualisé (remobilisation, levée des freins périphériques à l'accès à l'emploi comme la garde d'enfants, la mobilité ou l'accès à la santé, puis enfin formation et insertion).

Sur la période de développement (mars 2022 à Aout 2024), ce sont 240 femmes accompagnées dont seulement 30% au RSA et 30% inscrite à France Travail. 40% ont 3 enfants ou plus (dont 58% ont un enfant de moins de 6 ans), et les 2/3 ont un niveau de diplomation inférieur ou égal au CAP/BEP

Depuis, septembre 2024, le dispositif AVEC Elles a été repris par le PLIE Grand Paris Sud et financé à 40% dans le cadre du FSE+.

La signature d'un contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) a permis à l'agglomération Grand Paris Sud d'objectiver les enjeux spécifiques liés à l'apprentissage décisif du Français pour les publics allophones, qui conditionne l'intégration, l'accès au droit, et l'éducation des enfants. Un « livre blanc de l'intégration » a été publié en décembre 2024, qui pointe les difficultés à connaître l'offre disponible sur un territoire, même quand en situation régulière on bénéficie d'un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), qui peut ouvrir droit à une formation civique de 4 jours et des cours de français doublés depuis 2019, ainsi qu'à un enseignement de français spécifique de 600 heures pour les non-lecteurs, non scripteurs, pas ou peu scolarisés dans le pays d'origine. Le livre blanc montre la nécessité d'une véritable politique linguistique interministérielle au service de l'intégration sociale, professionnelle et éducative des primo-arrivants et des personnes allophones, particulièrement les femmes, dans l'esprit d'un véritable service public de l'apprentissage de la langue française.

Comme le confirme l'association **La Clé (Tourcoing)**, l'apprentissage peut être retardé en raison des listes d'attente des structures proposant des ateliers sociolinguistiques (ASL), financés en partie par la politique de la ville, et par la rareté des formations de base pour le Français professionnel. C'est l'un des enjeux du dispositif AVEC, qui a permis de financer des formations de ce type, qui rencontrent un grand succès, en particulier auprès des femmes (80%), souvent en situation monoparentale.

Il est important de souligner que les problématiques d'apprentissage du français ne touchent pas uniquement les adultes primo-arrivants. En effet, les enseignants constatent également des difficultés scolaires persistantes et mêmes croissantes chez les jeunes enfants nés en France, dont les parents ne parlent pas français à la maison, et dont les langues d'origine ne sont pas valorisées dans l'éducation.

Pour les jeunes, il existe des associations de quartier qui font un travail important pour faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun. De plus, les missions locales travaillent aussi sur ces questions en proposant, par exemple le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) pour la linguistique, les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) ou encore le Contrat Engagement Jeunes (CEJ). Cependant, les élus alertent les acteurs de la linguistique sur le manque de dispositifs d'accompagnement dédiés aux jeunes enfants au sein de l'Éducation nationale (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants – UPE2A et Parcours Éducatif & Renforcement Linguistique et la Classe d'Accueil et de Remédiation - CLAR).

Il faut mentionner pour finir la perspective en 2025 de la solidarité à la source et des différentes formes de data mining, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté des familles, qui permettra comme l'expérience des « territoires 0 recours » de faciliter l'accès aux droits, particulièrement pour les mères seules. De ce point de vue, on peut s'interroger sur le sens de l'exemption de sanction pour les mères bénéficiaires du RSA qui ne respectent pas l'obligation de rechercher un emploi, instaurée dans le département du Nord. Qu'il s'agisse d'une reconnaissance de l'insuffisance des modes de garde ou d'un encouragement à rester mère au foyer, cette disposition apparemment favorable peut être un obstacle à la réinsertion professionnelle, qui reste le meilleur moyen de sortir de la pauvreté.

Tout en prenant conscience des difficultés particulières auxquelles elles sont journalièrement confrontées, évitons la vision misérabiliste, car beaucoup des femmes qui assument seules la conduite du foyer familial sont des femmes particulièrement fortes, qui ont surmonté des parcours migratoires ou des chemins de vie particulièrement difficiles, parfois parsemés de violences. Elles ont parfois eu le courage de quitter un mari ou un compagnon violent, et veulent le meilleur pour leurs enfants. Mieux les accompagner dans leurs temps de vie et dans leur parcours est donc non seulement un devoir de solidarité, mais aussi un investissement collectif pour l'éducation et le vivre-ensemble, compte tenu de leur rôle essentiel dans la vie de la cité.

Dans cet esprit, il peut être utile aux acteurs de rappeler que l'origine du programme des adultes-relais créé en 1999 vient notamment des femmes-relais, bénévoles associatives dont l'action méritaient d'être reconnue et structurée grâce à un emploi aidé à temps partiel. Ces **adultes-relais**, actuellement au nombre de 4.300, en diminution régulière alors que le programme initial fixait un objectif à 10.000, jouent un rôle essentiel, et pourraient participer activement à l'objectif de soutenir la place des femmes et des parents.

PROGRAMME BOOSTER N°4 : AVEC ELLES

La figure centrale de la « maman solo », qu'elle soit isolée ou entourée, mérite d'être mieux accompagnée, pour son accomplissement individuel et son rôle éducatif essentiel. A l'exemple du projet ambitieux AVEC Elles (Grand Paris Sud) les territoires intéressés pourraient être aidés à structurer un accompagnement global des femmes cheffes de famille monoparentale en QPV, en développant l'aller-vers et en désignant un référent unique

(idéalement en plus, ou parmi les professionnels existants) pour lever l'ensemble des freins vers l'emploi d'une mère seule en situation de pauvreté.

Plus largement, les territoires en QPV pourraient au moins organiser une information commune en direction des parents solos en situation de pauvreté, et structurer une offre spécifique, comprenant des accueils spécifiques (travailleurs sociaux au CCAS ou dans les centres sociaux), avec par exemple un numéro d'appel de type « Allo maman solo » (travailleurs sociaux et interprètes parmi les employés municipaux ou bénévoles associatifs).

Les CAF disposent des services et personnels compétents pour aider à la structuration transversale de cette offre, dans le cadre du schéma de service aux familles et des conventions territoriales globales (CTG) ainsi que grâce au réseau départemental d'associations familiales. Les bailleurs sociaux seront invités à participer à la diffusion d'une offre de type « Allo maman solo », y compris dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Règle d'or n°5 : **promouvoir les filles et les femmes**

L'exemple du « projet Maryam Mirzakhani »

Chacun sait que les inégalités sociales se cumulent avec les inégalités de genre. Les femmes, qui exercent la plupart du temps une responsabilité éducative prédominante, voire exclusive, au sein de la famille, sont aussi celles qui exercent les emplois les plus précaires et les moins payés. Ces inégalités, exacerbées en situation de grande pauvreté, sont particulièrement marquées dans les QPV, jusque dans les usages (ou la désertion) des espaces publics¹⁷.

L'agence de renouvellement urbain (ANRU) met de plus en plus l'accent sur les enjeux de sécurité et d'urbanisme inclusif pour les femmes lorsqu'elle accompagne un projet de restructuration¹⁸. Elle recommande notamment les « diagnostics en marchant » ou les « marches exploratoires » avec des groupes de femmes pour identifier les difficultés et repenser l'occupation de l'espace public autrement que par les garçons et les hommes. Cela passe par des équipements sportifs favorisant la pratique féminine ou mixte, les éclairages publics et la vidéoprotection, les transports publics (y compris avec des arrêts à la demande), le **plan « Angela » (Heforshe)** pour recenser des espaces refuges chez des partenaires publics ou privés, ou l'utilisation de l'application numérique **UMAY** géolocalisant les « safe places » contre le harcèlement de rue.

L'accompagnement des femmes passe aussi souvent par la prise en charge des problèmes de santé, souvent jugés secondaires par les intéressées dans la grande précarité, aggravés par les phénomènes de désertification médicale que connaissent aussi les QPV. L'enjeu de l'accompagnement des jeunes mamans par la protection maternelle et infantile (PMI) est d'autant plus important, et justifie une mise en réseau des acteurs de santé pour des actions collectives ou des démarches d'aller-vers, comme « **Banlieue santé** » en Seine-Saint-Denis.

Cette problématique sanitaire revêt une importance particulière dans les départements et régions d'outre-mer, où l'enjeu est de prévenir et accompagner les grossesses précoces (10% des mères y ont leur premier enfant avant 20 ans).

L'égalité réelle nécessite également un accompagnement vers l'emploi, pour lever les freins spécifiques aux femmes - et en particulier aux femmes cheffes de famille dans les QPV. A ce titre, les dispositifs **CitésLab**, le réseau de pépinières "**Les Pionnières**", le programme MEM de l'association **WeJob** et globalement, les dispositifs de remobilisation vers l'emploi sont des initiatives positives.

Faciliter l'émancipation des filles et des femmes issues des quartiers, c'est aussi s'attacher à accompagner leurs projets, notamment en matière d'entrepreneuriat. C'est ce que font de plus en plus les acteurs du programme « Entrepreneuriat

¹⁷ Cf. Labo Cités, (2018). *Elle(s), les quartiers populaires au féminin*, Les cahiers du DSU, n°68. <https://www.labo-cites.org/publication/elles-les-quartiers-populaires-au-feminin-les-cahiers-du-developpement-social-urbain>

¹⁸ Agence nationale pour la rénovation urbaine, (2022). *Les carnets de l'innovation : l'approche égalitaire de l'urbanisme*.

<https://www.anru.fr/sites/default/files/media/downloads/ANRU%20%20%27approche%20%C3%A9galitaire%20de%20%27urbanisme%20-%20pr%C3%A9sentation.pdf>

quartiers 2030 », qui mobilise 600 M€ de prêts et de subventions, et vise 100.000 entrepreneurs accompagnés en 2027, à travers notamment le concours **Talents des cités**, qui valorise particulièrement les parcours féminins. On peut aussi évoquer des projets originaux comme celui de la start-up **Meet My Mama**, qui commercialise depuis 5 ans des prestations culinaires réalisées par des femmes issues des migrations, et qui permet déjà à une centaine d'entre elles de devenir leur propre employeur.

L'école jouant un rôle primordial dans l'éducation à l'égalité, tant pour les filles que pour les garçons, de nombreuses actions y trouvent désormais place, à travers par exemple le « design participatif » des espaces communs et des cours d'école, pour encourager des pratiques alternatives au football et encourager la mixité.

Dans ce cadre, l'éducation à la vie affective (dès le primaire) et sexuelle (à partir du collège), qui fait désormais l'objet d'un programme bien établi, doit être pleinement déployée dans l'ensemble des établissements, en particulier en REP et REP+, le cas échéant en lien avec les acteurs associatifs habilités. L'enjeu de la précarité menstruelle doit également faire l'objet de mobilisations dans le cadre scolaire ou universitaire.

L'orientation post-brevet et post-bac sont des moments clés pour encourager l'ambition des filles, qui tendent à s'auto-censurer, comme le montre l'exemple bien documenté des mathématiques et des filières scientifiques, dans lesquelles les filles sont ultra-minoritaires dans les classes préparatoires aux grandes écoles, alors qu'elles sont initialement meilleures en moyenne que les garçons¹⁹.

Le projet Maryam Mirzakhani

Mise en œuvre par le rectorat de Lille l'expérimentation nationale Maryam Mirzakhani, du nom d'une mathématicienne iranienne seule femme de son pays titulaire de la médaille Fields est suivie nationalement par la Haute-fonctionnaire à l'égalité du ministère de l'Education nationale. Les objectifs visés sont de rééquilibrer les choix d'orientation des élèves filles vers les enseignements et disciplines scientifiques, et de fonder une nouvelle démarche institutionnelle sur cette question. L'ambition est de réduire les stéréotypes de genre tout au long du parcours de l'élève, de l'école primaire à l'enseignement supérieur.

L'Education nationale mobilise donc dans un bassin expérimental (5 lycées, 15 collèges, 10 écoles) l'ensemble des leviers disponibles : sensibilité et formation de l'ensemble de la communauté éducatives ; innovation pédagogique ; articulation entre les différents degrés et niveaux d'enseignement ; renforcement des liens avec l'enseignement supérieur ; recherche scientifique...

2 ans après le premier déploiement de ce projet, les résultats attendus sont encore peu perceptibles, sauf peut-être dans la mixité renforcée que l'on peut observer dans les enseignements numériques proposés en option, mais la démarche est prometteuse, car son effet pourra se mesurer dans les évaluations et les choix d'orientation. L'engouement est en tout cas perceptible dans les équipes pédagogiques et les élèves rencontrés au collège Joséphine Baker, au centre de la cité éducative de Valenciennes.

Les enseignants concernés par l'expérimentation Maryam Mirzakhani et les associations rencontrées dans le cadre de la mission insistent également sur

¹⁹ Voir Clémence Perronnet « Matheuses – Les filles, avenir des mathématiques », CNRS Editions, 2024

l'importance du mentorat, soit par des interventions de « rôles modèles » (Eva Gilles, miss France, ...), soit par des étudiantes de grandes écoles ou de filières scientifiques, soit même de manière généralisée par des élèves de la classe supérieure, l'entraide entre « pairs » profitant pleinement à chacun, en termes de confiance et de savoir-être.

Ce que permet de comprendre l'expérience étonnante de **Gennevilliers**, qui a su développer en quelques années un véritable écosystème autour des mathématiques, c'est que les mathématiques doivent être incarnés dans la vie réelle, pour que les enfants et les jeunes y prennent goût et s'en approprient les logiques. C'est ainsi qu'il existe un jardin des mathématiques, un pôle ressources et formations pour les enseignements, et un grand forum annuel « Math'Gic » qui mobilise l'ensemble de la communauté éducative autour d'ateliers ludiques en lien avec le programme scolaire.

La cité éducative d'Aulnay-sous-Bois a misé quant à elle sur des **Labos Mathématiques** inspirés de la méthode de Singapour avec l'association Science ouverte. D'abord déstabilisante pour les professeurs et les élèves, elle commencerait à porter ses fruits. On peut également citer le projet de recherche « **Agir pour les maths** »²⁰ centré sur l'usage du numérique pour l'apprentissage des mathématiques chez les jeunes enfants issus de milieux défavorisés, avec notamment l'utilisation normée d'une application numérique sur tablette, Axémaths, qui semble donner de premiers résultats spectaculaires dès le primaire. L'augmentation du vivier de filles en études scientifiques et de leur ambition scolaire passe d'ailleurs par la recherche d'une mixité plus grande du numérique, qui a tendance également à intéresser davantage les garçons.

On peut regretter que parmi les 44 lauréats des appels à projets soutenus par le programme « Culture scientifique, technique et industrielle » (CSTI) du programme d'investissements d'avenir (PIA), aucun d'entre eux n'aient visé spécifiquement l'enjeu de l'égalité homme/femme vis-à-vis des matières et des carrières scientifiques, techniques et industrielles, malgré une priorité marquée de l'appel à projets. Le rapport final d'évaluation regrette par ailleurs qu'en dépit de l'intérêt remarquable des différents projets, comme ceux par exemple ceux des **Saventuriers**, des **Petits Débrouillards** ou de **La Main à la pâte**, leur essaimage n'ait pas souvent été prévu, au risque de ne pouvoir capitaliser les acquis de l'expérience et massifier les démarches les plus efficaces.

Les programmes qui visent à travers des actions de mentorat, de « rôles modèles » ou de « coaching » pour conforter l'ambition et les parcours éducatifs des jeunes filles ont depuis longtemps fait la preuve de leur efficacité. On peut citer par exemple le projet « **Rêv'Elles Ton Potentiel** », un programme gratuit destiné aux jeunes femmes de 14 à 20 ans, visant à développer leur confiance en soi et leurs compétences professionnelles. Le parcours comprend une semaine d'ateliers collectifs, de coachings individuels, et des rencontres avec des professionnels, suivi d'un accompagnement de cinq mois. Les participantes intègrent ensuite la communauté des Alumnae pour continuer à bénéficier d'activités et de soutien dans leur parcours. Des associations comme **Evry femme d'espoir** proposent des séminaires collectifs sur la santé mentale avec un psychologue, et des ateliers de pratique sportive sur l'estime de soi.

²⁰ Agir pour l'école avec le Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (CRLNL), en lien avec les académies de Lille et de Lyon

Les groupes d'experts de la Mission ont aussi abordé la question centrale des violences faites aux femmes dans les QPV, qui comporte des enjeux spécifiques (habitat collectif, continuum des violences en parcours migratoire, cultures d'origine...) et donne lieu à des mobilisations particulières, comme pendant la période de confinement. C'est ainsi en **Seine-Saint-Denis**, à l'initiative de la préfète déléguée à l'égalité des chances et de l'Observatoire des violences faites aux femmes, en lieu avec les bailleurs sociaux de l'**Union sociale pour l'habitat** (affichage dans les halls d'entrée, sensibilisation des gardiens, point d'information dans les centres commerciaux, signature systématique des baux par les conjoints femmes pour leur ouvrir les droits, relogement provisoire des victimes) et avec la « **Maison des femmes-santé** » de **Saint-Denis**. Ces campagnes, menées dans d'autres territoires comme à **Dunkerque**, mériteraient d'être généralisées, parallèlement à un accompagnement plus fort des victimes, pour faire connaître l'aide universelle d'urgence²¹ désormais mobilisable.

Pour faciliter leur départ (ou l'exfiltration du conjoint violent), les femmes victimes dans les QPV seraient légitimes à bénéficier d'une extension prioritaire du dispositif « **Pack Nouveau Départ** » expérimenté sous l'égide des CAF dans 5 départements en 2024, et qui propose un accompagnement global aux victimes et leurs enfants, avec des partenaires associatifs comme le réseau **Elles déménagent**, soutenu par la Fondation de France, ou des associations comme **9 de cœur (Lens)** organisant un logement collectif pour se reconstruire, éventuellement avec leurs enfants.

PROGRAMME BOOSTER N°5 : DES RELAIS MARIANNE

Compte tenu des freins et des barrières qui peuvent leur être opposées, et du besoin de solidarité et d'accompagnement dans la proximité, la promotion des parcours de réussite des femmes doit être un objectif affiché des pouvoirs publics. Le rapport Borloo proposait de « reconnaître les nouveaux visages de Marianne », l'idée de proposer dans chaque quartier un local ouvert aux associations laïques de promotion des droits des femmes serait à reprendre, à travers un réseau souple de « Relais Marianne », bénéficiant du soutien de grandes fédérations d'éducation populaire ou d'associations familiales.

Il pourrait être proposé de rassembler dans un local mis à disposition par les bailleurs en bas d'immeuble d'un collectif d'associations respectant la charte de la laïcité de la CAF et présentant un projet de promotion des droits des femmes. Des permanences santé (y compris santé reproductive, santé mentale et violences faites aux femmes) pourraient s'y tenir, ainsi que des permanences de France Travail. Les relais Marianne pourraient constituer et animer des réseaux de points Marianne (par exemple dans les centres sociaux ou les pharmacies).

²¹ Loi du 28 février 2023 crée une aide universelle d'urgence ouverte aux victimes de violences pour faciliter leur départ, à partir d'une expérimentation dans le valenciennois initiée par Valérie Létard, sénatrice du Nord

Règle d'or n°6 : l'éducateur sportif passeur décisif école-famille

L'exemple « 1000 dojos solidaires »

L'onde de choc des Jeux olympiques de Paris va continuer de se propager jusqu'aux prochains en 2028 à Los Angeles. C'est une occasion unique de continuer à partager la fierté d'une nation que sa diversité et son modèle éducatif font briller aux yeux du monde. Beaucoup de nos médaillés sont issus de la diversité, et ont souvent grandi dans des QPV. C'est un signal puissant que personne n'est assigné socialement, que tout est possible en France. C'est aussi une preuve que la réussite n'est jamais individuelle, et qu'elle repose sur un tissu d'éducateurs d'une densité exceptionnelle. Il nous faut capitaliser sur cette réussite éclatante, en mobilisant la puissance du sport au service de l'éducation et de l'émancipation.

Le sport scolaire commence à l'école maternelle, avec l'activité physique obligatoire, assurée par les professeurs des écoles ou avec l'aide de l'USEP, l'association sportive de l'enseignement primaire. Dans le secondaire, on peut compter sur les 37.000 professeurs d'éducation physique et sportive, qui sont souvent professeurs principaux. Ils bénéficient de 3 heures de service pour faire vivre les associations dédiées du sport scolaire (UNSS). Pourtant les heures obligatoires ne sont pas toujours faites, même en matière de « savoir-nager », au primaire faute de formation et de moyens de l'USEP, et dans le secondaire où les heures sont deux fois moins importantes au lycée qu'en 6^{ème}²². Toutes les communes n'ont pas les moyens d'investir dans un **corps de professeurs de sports et d'éducation artistique (Paris)**, à disposition des écoles.

Surtout, le sport scolaire n'est pas partout assez connecté au milieu associatif extérieur à l'école, même si les choses évoluent doucement, en particulier avec le tiers-secteur des fédérations affinitaires (UFOLEP, Ligue de l'enseignement, Léo Lagrange...), qui affirment leur vocation « socio-sportive », et se servent du sport comme d'un projet éducatif, avec l'intégration des services jeunesse et sports à l'éducation nationale et la nomination de référents départementaux « continuité éducative » et la parution d'orientations ministérielles en ce sens²³.

Le monde des clubs de sport, avec la puissance de ses 3,5 millions de bénévoles, ses 15 millions de licenciés, et ses 200.000 éducateurs, a plus de mal à faire le lien avec le sport scolaire, sauf exception pour les sports concernés par les sections sportives des collèges et lycées, ou pour certains projets dans le contexte des JO (labellisation d'établissements Génération 2024).

L'exemple du football, avec 1 million de licenciés mineurs, est particulièrement parlant. Un quart des enfants de 10 ans jouent le mercredi après-midi dans l'un des 13.000 clubs de foot du pays. Le think tank Vers le Haut!²⁴ va même jusqu'à dire que « *le foot est le 3^{ème} lieu éducatif après l'école et la famille* ». On joue

²² 4 heures d'éducation physique et sportive en 6^{ème}, 3 heures de la 5^{ème} à la 3^{ème}, 2 heures seulement au lycée

²³ Voir par exemple la note de service du 24 avril 2024 précisant les orientations sur la continuité éducatives pour l'année scolaire 2024/2025

²⁴ Le sport, terrain d'éducation, Vers le Haut ! (2024)

partout au football, jusque dans la cour d'école, et la pratique se féminise même un peu. Un collège à Grigny invite l'entraîneur du club de foot aux récréations, pour assurer une forme de continuité éducative, tandis que certains clubs organisent des séances d'aide aux devoirs, et maintiennent un lien fort avec les parents, démontrant ainsi le rôle à développer de « passeur décisif » de l'éducateur sportif entre l'école et la famille.

Le succès du foot, y compris dans sa dimension de spectacle populaire, ne doit pas faire oublier le déficit persistant d'équipements publics dans les QPV et la proportion moindre de licenciés parmi les habitants des quartiers (4% alors qu'ils représentent 8% de la population). De ce point de vue, on peut saluer le projet « 1000 dojos solidaires » de la Fédération française de judo, qui propose d'accompagner les territoires carencés à développer des équipements solidaires.

« 1000 dojos solidaires » d'ici 2026 avec la France Judo

La Fédération propose depuis 2022 d'accompagner les territoires pour le déploiement de Dojos solidaires dans des locaux vacants en QPV et territoires ruraux. Les dojos doivent être à la fois des lieux de pratique de judo pour la fédération, mais aussi des lieux de vie associative, dans lesquels seront proposés de l'accompagnement scolaire du type aide aux devoirs, des activités culturelles ou sportives (au-delà du judo), en lien avec le territoire, à des fins éducatives, de santé et favorisant le lien social tout au long de l'année et plusieurs fois par semaine.

Le projet exemplaire vise à la fois à développer la pratique dans des territoires urbains ou ruraux carencés, pour que des milliers de jeunes deviennent « *acteurs d'une génération éduquée, pleine de rêves et d'ambitions, et aussi participer à la construction de l'héritage de Paris 2024* ».

Trois étapes sont proposées pour élaborer le projet : repérage de locaux vacants (pieds d'immeubles, locaux scolaires...) ; mobilisation des partenaires financiers, avec l'aide de l'Agence nationale du sport (ANS) et de la Banque des territoires notamment ; identification d'un club structuré et élaboration d'un projet associatif.

Déjà 400 dojos solidaires ont vu le jour, dont 40% en milieu scolaire, ce qui permet d'optimiser l'utilisation des équipements entre l'EPS en temps scolaire et le club en temps péri ou extra-scolaire, de favoriser le lien entre acteurs éducatifs du sport, et de contribuer à de véritables « tiers lieux éducatifs » en milieu scolaire (Cf. programme booster n°3)

Moins pratiqué qu'ailleurs, notamment parmi les filles²⁵ (2 fois plus de dispenses médicales que les garçons pour la piscine ou pour les épreuves du baccalauréat), le développement de la pratique sportive dans les QPV mérite toute l'attention des pouvoirs publics²⁶. Nul besoin d'insister ici sur les bienfaits de l'activité physique, alors que la sédentarité et la mal-bouffe font de l'obésité un problème de santé publique. Il canalise les émotions, contribue au bien-être corporel et à la mixité, comme le défend la **fondation Alice Milliat**.

La dimension éducative du sport ne va pas de soi, et n'existe surtout qu'au travers de ses éducateurs. Il n'est que de voir les comportements agressifs de certains parents dans les tribunes des stades pour ne pas idéaliser les valeurs collectifs et

²⁵ Voir les contributions du CRPV des Hauts-de-France (IREV) à ce sujet :

<https://irev.fr/thematiques/discriminations-egalite/egalite-femmes-hommes/legalite-femmes-hommes-dans-les>
<https://irev.fr/thematiques/discriminations-egalite/egalite-femmes-hommes/urbanisme-egalitaire-en-qpv-queelles>

²⁶ Le ministère de la cohésion des territoires et le ministère des sports ont ouvert la voie en 2019 avec une circulaire commune pour le développement des équipements et des pratiques sportives dans les QPV

émancipatrices du sport. On peut aussi garder en mémoire les abus sexuels intervenus sur des jeunes sous relation d'autorité dans le monde du sport, comme l'a montré le rapport interministériel publié sur le sujet en novembre 2024²⁷.

Des fédérations particulièrement mobilisées ont développé depuis longtemps des actions particulières dans les QPV, comme la **Fédération française de Voile**, ou des associations dédiées comme **Fête le Mur** pour le tennis, à l'initiative de Yannick Noah, ou bien **Rebonds !** pour le rugby.

Au-delà de l'aspect compétitif, il est vrai que le sport est un médium éducatif puissant, et que son impact social peut être décuplé. Il peut même être d'une aide précieuse pour les apprentissages, comme le montrent de nombreuses initiatives (soutien scolaire avec Puissance Foot ou l'Académie Younus, mathématiques avec PLAY International, langues étrangères, écologie...).

Le sport est de plus en plus utilisé comme un outil de remobilisation sociale, et de nombreux animateurs et éducateurs sportifs, aux profils et parcours diversifiés, sont présents dans l'espace public, les centres de loisirs comme dans les services jeunesse des villes. Le médium sportif est au cœur de projets associatifs comme **DALHIR**, ou **Sport dans la Ville** (projet « passe décisive », puis jeu de plateau MAPS « mobilisation des acquis pour la pratique sportive »).

L'une des grandes nouveautés, avant même les JO, est sans doute l'intérêt croissant que portent les entreprises à la dimension sportive dans leurs recrutements, non pas tant pour l'image de performance, mais aussi pour les valeurs et le savoir-être que le sport véhicule. C'est une opportunité pour les jeunes de valoriser de nouvelles compétences, et un encouragement pour les acteurs du social à mobiliser le sport pour leur remobilisation et leur insertion professionnelle. C'est ce que proposent les « coachs d'insertion par le sport », qui peuvent s'occuper de 30 jeunes, et dont le nombre mériterait d'être porté à 3000, pour se rapprocher de l'objectif de 100.000 jeunes accompagnés, fixé par les acteurs de « l'alliance pour l'inclusion par le sport ».

Le nouveau métier de « coach d'insertion par le sport »

Depuis une dizaine d'années, l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS, organisatrice pendant longtemps de l'appel à projet « Fais nous rêver »), en partenariat avec l'Agence nationale du Sport (ANS), le ministère des Sports et ceux de la Ville et de l'Emploi, propose des formations de « coach d'insertion par le sport » et d'« animateur d'insertion par le sport », et même depuis 2021 d'un centre de formation dédié à Garges-les-Gonesse. Un partenariat avec 8 fédérations sportives a même été conclu pour la formation de coachs d'insertion (boxe, athlétisme, badminton, judo, voile, tennis de table, omnisport, basket) et a permis de former 540 animateurs dans 105 villes et 85 QPV, ainsi que 60 coachs.

Un coach d'insertion par le sport doit être capable de créer un parcours d'accompagnement au sein des structures, d'aller vers les publics pour les remobiliser sur un projet, d'observer les savoir-être et de délivrer des cartes de compétence, et de tisser un réseau de partenaires dans le monde socio-professionnel, pour construire avec le jeune un parcours d'insertion sur la durée.

Le comité interministériel des villes du 23 octobre 2023 a décidé le déploiement de 1000 emplois d'éducateurs socio-sportifs pour assurer la continuité éducative dans les quartiers

²⁷ [Les violences sexistes et sexuelles sous relation d'autorité ou de pouvoir : Agir contre ce fléau trop longtemps ignoré | Égalité-femmes-hommes](#)

prioritaires, et une « Alliance pour l'inclusion par le sport » a été lancée en 2024 pour répondre au souhait du Président de la République lors d'une réunion à l'Élysée.

Le levier du sport est également mobilisé au service de l'égalité de genre et de l'émancipation des femmes. On pense au projet emblématique de l'association « **Les Puncheuses** », mis en place par Sarah Ourahmoune, vice-championne olympique et championne du monde de boxe, visant à favoriser l'émancipation des femmes par la pratique de la boxe. Le programme combine des séances de boxe et des ateliers d'empowerment pour renforcer la confiance et le pouvoir d'agir des participantes. L'association a bénéficié d'un accompagnement par ScaleChanger et du soutien du Fonds L'Oréal pour les Femmes pour structurer son développement et sa stratégie de financement.

On peut aussi évoquer les initiatives de plusieurs communes pour développer l'apprentissage et l'utilisation émancipatrice du **vélo (Sainte-Geneviève-des-Bois, Grigny...)** par les jeunes filles et les femmes, afin de faciliter les déplacements et d'encourager l'autonomie. Il en est ainsi également des maisons sport santé de l'UFOLEP, qui organisent des actions spécifiques pour développer des pratiques sportives adaptées pour les femmes des QPV.

PROGRAMME BOOSTER N°6 : DEUX FOIS PLUS DE SPORT

Le Président de la République a confirmé que le projet de rendre obligatoire 2 heures de pratique sportive serait mis en œuvre en priorité dans les réseaux REP et REP+. La mise en œuvre de cette réforme ne peut reposer seulement sur l'action des enseignants (professeurs des écoles ou professeurs d'éducation physique et sportive), et pourrait se donner comme mot d'ordre de doubler la mise : 2 heures de sport à l'école et 2 heures de sport hors l'école.

Ce serait une occasion unique d'ouvrir au partenariat les locaux scolaires, à l'exemple des « 1000 dojos solidaires », de mobiliser les associations dédiées (USEP, UNSS), les fédérations affinitaires et les clubs de sport de la ville, à travers un programme commun faisant le lien dedans/dehors, avec une charte éducative faisant le lien avec les parents.

Règle d'or n°7 : empêcher toute rupture avant 18 ans

L'exemple des « ALSES » (Nord)

Il faut reconnaître que la lutte contre le décrochage a été plutôt marquée par des avancées depuis 20 ans et que la politique publique s'en est véritablement emparé. Le phénomène est mieux connu, les actions sont nombreuses et le nombre de décrocheurs est en baisse importante depuis 10 ans. Des réseaux efficaces se sont constitués et demeurent malgré les aléas politiques. Néanmoins, le gâchis reste considérable et la bataille est encore loin d'être gagnée.

On sait aujourd'hui que la lutte contre le décrochage doit commencer très en amont, et que les enfants « mal accrochés » doivent faire l'objet d'un accompagnement particulier, dès l'école primaire, comme avec l'action « **Le sens de l'école** » qui propose des ateliers en classe pour les élèves du cycle 3 (CM1, CM2, 6^{ème}), afin de les préparer à surmonter les difficultés de l'apprentissage et à donner du sens à leurs efforts nécessaires. On peut penser aussi à l'action précieuse des clubs « **Coups de pouce** » qui interviennent sur la lecture au CP, en articulation avec l'école. D'autres actions sont nées pour prévenir les phénomènes de harcèlement, comme par exemple le programme de prévention « **Vivre-ensemble – Fri for Mobberi** » (**Ligue de l'enseignement**), mettant l'accent sur le développement des compétences psychosociales et la gestion de la dynamique de groupe, inspiré d'un programme danois.

Au collège et au lycée, où le suivi scolaire devient plus impersonnel, les adolescents sont souvent confrontés à différentes formes de violence (harcèlement, pornographie, jugements moraux sur les réseaux, mal-être, difficultés familiales, petite délinquance, consommation de stupéfiants...), qui peuvent déstabiliser la persévérance scolaire et décourager les efforts nécessaires, particulièrement dans des quartiers où les jeunes en errance ou dans la petite délinquance sont omniprésents. C'est dans ces moments que l'alliance avec les parents peut s'avérer décisive, comme le montre l'expérience de Jérémie Fontanieu et des enseignants du **lycée de Drancy**, où le contact hebdomadaire avec les parents par SMS permet de soutenir les efforts collectifs des lycéens pour parvenir à 100% de réussite au bac²⁸. L'expérience des jeunes enseignants mobilisés pour quelques années dans les collèges de l'éducation prioritaire ou les lycées accueillant des élèves en étant issus par l'association « **Le choix de l'école** » témoignent aussi de l'importance du projet d'établissement, du travail en équipe et de la relation avec les parents, pour faciliter la réussite des élèves.

La période récente a vu se multiplier les alertes sur la santé mentale des jeunes, particulièrement depuis la crise COVID, et une mobilisation publique s'organise, au-delà du remboursement de 12 séances chez le psychologue (dispositif « Mon soutien psy ») et de la création ici ou là de Maisons des adolescents. Il est vrai que l'on observe une hausse massive des épidémies de dépression chez les jeunes (1 jeune sur 5 touché en 2021, soit le double de 2017), ainsi qu'une augmentation importante des pensées suicidaires, en particulier chez les jeunes filles (multiplication par trois entre 2014 et 2021). Même si les chiffres semblent

²⁸ Jérémie Fontanieu, L'école de la réconciliation, Les Liens qui libèrent, 2022

retomber après la crise COVID, le phénomène est profond puisque l'OMS alertait dès 2018 sur une dégradation de la santé mentale des jeunes en Europe.

L'organisation et les moyens du secteur pédo-psychiatrique mériteront d'être renforcés, après des années de disette et de difficultés de recrutement, ainsi que la formation des enseignants (au-delà de la formation en premiers secours de santé mentale de 2 personnels par collège ou lycée, demandé par le ministère de l'Education en 2024). La santé mentale grande cause nationale en 2025 sera l'occasion de cette mobilisation indispensable.

Au-delà des troubles psychiatriques à prendre en charge médicalement, dont l'augmentation reste à prouver, il convient de déployer des efforts pour lutter contre l'anxiété importante et croissante des élèves, qui ressort de différentes enquêtes²⁹ et montre un déficit important de confiance dans l'institution scolaire, et un manque de foi dans l'avenir (insertion professionnelle, éco-anxiété), et dans ses propres capacités individuelles à réussir, particulièrement chez les filles.

Ce phénomène est encore plus marqué dans les QPV. C'est ainsi par exemple que 74% des jeunes scolarisés en éducation prioritaire affirment avoir parfois renoncé à une formation qui les intéressait faute de confiance en eux. Ce phénomène d'auto-censure est bien documenté, notamment le lien entre les caractéristiques socio-économiques des familles et les souhaits d'orientation en seconde. Ce blocage concerne aussi les activités sportives et de loisirs : 64% des jeunes résidant en QPV reconnaissent qu'il leur est arrivé de s'abstenir de telles activités par manque de confiance en eux.

La persévérance scolaire fait l'objet de nombreuses actions déployées par l'Education nationale et ses partenaires, dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, ainsi que des structures de retour à l'école (micro-lycées, lycées de la nouvelle chance...). La diversification des leviers de remobilisation disponibles pour lutter contre le décrochage justifierait **l'extension aux adolescents en risque de décrochage des méthodes du programme de réussite éducative (PRE)**, à travers un PRE augmenté permettant d'intervenir en lien avec la famille, avec des financements adaptés et un partenariat élargi.

L'une des grandes novations de ces dernières années est la massification pour les élèves des QPV du mentorat, à l'initiative de l'AFEV, des « **cordées de la réussite** » et d'un collectif associatif qui regroupe désormais 70 structures, dont une vingtaine regroupée au sein de l'**Ascenseur (Article 1, Telemaque, ...)**. Il fait l'objet d'un quasi-programme soutenu par le gouvernement depuis 2021, « **1 jeune 1 mentor** », et d'une mise en valeur par la Première ministre qui a fait du mentorat une grande cause nationale en 2023. Ce programme, qui aurait tout d'un « programme booster », mérite d'être soutenu avec constance, pour continuer à susciter des vocations de mentors formés, reconnus dans leur action, et pour mieux articuler localement les différentes interventions, pour travailler la complémentarité et la durée, en fonction des forces disponibles et des besoins identifiés dans les différents territoires, en recherchant le lien avec les familles.

A Rennes, les élèves sortants de collège sans affectation en voie professionnelle (résultats scolaires faibles, demande d'orientation dans des filières avec un taux

²⁹ « La traversée adolescente des années collège » Rapport du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), 2021 ; « Baromètre des adolescents de Notre avenir à tous, IPSOS, décembre 2023 ; « baromètre Jeunesse et confiance » du think tank Vers le Haut ! janvier 2025

de pression élevé, peu de mobilité géographique) sont accueillis dans le **micro-collège du LP Jean Jaurès à Rennes** pour leur éviter ainsi un redoublement ou une sortie scolaire. Ils bénéficient d'un accueil sur 4 jours avec des demi-journées animées par des professeurs contractuels (sauf le coordonnateur) pour consolider le socle d'apprentissage, développer la mobilité et élargir le projet d'orientation, et plus globalement maintenir le rythme scolaire pour faciliter l'entrée en formation professionnelle.

Dans le même esprit, le **micro-collège du Grand Mirail à Toulouse** est une structure de retour à l'école à destination des décrocheurs, des absentéistes et des élèves en voie de rupture scolaire. L'animation du dispositif, qui accueille 20 élèves, est assurée par un groupe d'enseignants, en lien avec les acteurs de la cité éducative (médiateurs, clubs de prévention, éducateurs, associations). On peut également citer le **lycée de la nouvelle chance au lycée Kasler de Cergy**, qui permet de reprendre une scolarité pour préparer un baccalauréat général ou technologique.

Plusieurs cités éducatives expérimentent des temps de transition pour faciliter les étapes importantes de la scolarité (crèche-maternelle / école-collège / collège-lycée / lycée-université). C'est le cas à Grigny, historiquement dépourvue de lycée, qui projette avec le Learning Planet Institute (LPI) et le conseil régional d'Ile-de-France la création d'un **micro-lycée innovant, dans l'esprit du lycée d'Haïti**, dont la pédagogie repose sur la notion de « défi ». L'enjeu est d'éviter le décrochage massif et invisible des anciens collégiens grignois dans les lycées alentour, sans dispositif adapté de mise à niveau et d'accompagnement.

Au-delà de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, l'obligation de formation des jeunes de 16-18 ans a été instaurée par la loi « Pour une école de la confiance ». Elle s'inscrivait dans le plan de relance 1 jeune 1 solution dont l'objectif est d'accompagner les jeunes mineurs vers une poursuite d'études, un retour en formation ou un dispositif d'insertion professionnelle et sociale.

Cette obligation législative nouvelle a permis de structurer davantage la lutte contre le décrochage, en mobilisant les réseaux de partenaires (missions locales, centres d'information et d'orientation – CIO) dans le repérage des jeunes de 16 à 18 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Cette étape permet aux plateformes de suivi et d'appui des décrocheurs (PSAD) de prendre contact avec les jeunes concernés par l'obligation afin de leur proposer un entretien personnalisé. En fonction de sa situation et de ses besoins, le jeune est orienté vers une formation ou un emploi par le réseau FOQUALE (formation-qualification-emploi). Un numéro vert (0 800 122 500) est également disponible.

Les missions locales sont en première ligne pour ces actions de repérage et de réinsertion dans un parcours, à travers des outils comme le contrat d'engagement jeune (CEJ) ou le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie. Le dispositif « **Avenir en main** » permet en particulier des actions de raccrochage avec des partenaires comme l'AFPA, pour des chantiers éducatifs ou d'insertion. Les jeunes peuvent bénéficier d'un numéro vert (0800 122 500) pour obtenir des conseils et des orientations, ainsi que d'une plateforme en ligne, "Nouvelles Chances", qui fournit des informations et des témoignages de réussite.

On peut signaler particulièrement le programme « **La promo 16.18** » développé par l'AFPA, en partenariat avec les acteurs de l'orientation (MLDS, FOQUALE, CIO), l'aide sociale à l'enfance (ASE) et la protection judiciaire de la jeunesse

(PJJ). L'objectif est de stimuler la construction d'un projet pour chaque jeune durant un parcours de 4 mois. Sous statut de stagiaire de la formation professionnelle, les jeunes bénéficient d'un accompagnement pour leur ouvrir des perspectives et les guider vers l'autonomie, en leur faisant découvrir des métiers et en validant leurs acquis à travers des open badges. A l'issue, il peuvent renouer avec les études (lycées, alternance, EPIDE,..) ou s'orienter vers l'emploi.

Le service civique apparaît comme un levier particulièrement précieux, avec l'objectif porté par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) de 25.000 jeunes des QPV, qui mobilise le réseau associatif, comme par exemple le dispositif **KIOSC** à Toulouse qui vise à promouvoir le service civique auprès des jeunes des quartiers prioritaires pour favoriser leur engagement et leur insertion professionnelle. **Unis-Cité**, association pionnière, propose quant à elle de nombreux des programmes comme **Médiaterre** pour sensibiliser les jeunes à des enjeux écologiques tout en luttant contre les inégalités.

On peut également citer le service national universel (SNU) ou le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) qui sont d'autres manières d'apprendre. Ces solutions permettent aux jeunes de s'engager dans des missions d'intérêt général, de participer à un séjour de cohésion et plus généralement de découvrir d'autres horizons et de vivre une immersion professionnelle.

Les écoles de la deuxième chance (E2C) ou les EPIDE (établissements pour l'insertion dans l'emploi), participent la plupart du temps avec beaucoup d'efficacité à la remobilisation de jeunes en rupture de parcours de formation. Ces solutions mériteraient davantage d'être promues en amont, de même que le service militaire adapté (SMA) ou les différentes structures développant un internat, à l'exemple de **l'internat d'excellence de Sourdun**.

Mais malgré ces réussites et ces dispositifs de remédiation, qui ont fait progresser la lutte contre le fléau du décrochage, avec parfois le soutien financier de fondations³⁰, **on ne peut pas dire que l'obligation de formation des 16-18 ans soit aujourd'hui respectée**. Il convient donc de travailler encore sur la prévention précoce et la prise en charge du décrochage, et de mobiliser tous les ressorts de l'engagement du jeune dans son propre parcours.

Détecter et prévenir les risques de décrochage en amont et sur la durée

Les enfants « mal accrochés » à l'école doivent faire l'objet d'une attention permanente dans le cadre scolaire et extra-scolaire, en lien avec les parents ou tuteurs, particulièrement dans les phases de transition familiales ou scolaires. On peut penser aux enfants bénéficiant d'une mesure de protection de l'aide sociale à l'enfance (ASE), qui font l'objet d'un accompagnement particulier dans l'académie du Nord.

L'intervention précoce est aussi l'objectif du **dispositif EDAI** (équipes de diagnostic et d'accompagnement inclusif), un dispositif dédié dans le département de l'Hérault, avec l'appui de la Cellule Académique Recherche Développement Innovation Expérimentation (CARDIE) et du service académique de l'école inclusive, qui accompagnent les établissements scolaires dans la conception et la mise en œuvre de projets innovants. Il vise à accompagner à la demande des

³⁰ Par exemple Fondation **AlphaOmega**, Fondation pour l'école, Fondation Notre-Dame, et d'autres Fondations abritées par la Fondation de France

enseignants les élèves présentant un comportement hautement perturbateur (qui ne relève pas a priori du handicap). Une brigade mobile, composée d'un professeur spécialisé analyste, d'un professeur des écoles formateur et d'un psychologue de l'éducation nationale, accompagne l'équipe pédagogique en situation pour adapter les postures. 5 équipes sont réparties et mobilisent 20 équivalents temps plein (ETP).

Les ALSES dans les collèges du Nord

Le conseil départemental du Nord a développé la présence d'ALSES (acteurs de liaison social en environnement scolaire) dans les collèges du département. Les ALSES sont des éducateurs spécialisés des clubs de prévention, habilités à agir en milieu scolaire, et à prendre contact avec les élèves absentéistes ou en mal-être en se rendant sur leur lieu de vie, afin d'évaluer les raisons du décrochage et identifier les éventuels freins à la scolarité.

Ils participent aussi à une fonction de veille, à la fois dans le collège et dans le quartier, et peuvent mettre en œuvre un co-accompagnement socio-éducatif, individuel ou collectif, en s'appuyant sur les ressources du collège et du territoire, à la fois au sein de l'établissement, mais également à l'extérieur, par exemple avec les clubs sportifs, ou en lien avec l'environnement familial.

Empêcher les ruptures de parcours

Rester plusieurs semaines, voire des mois ou une année scolaire sans affectation à la sortie du collège, ne doit plus être acceptable. C'est le cas chaque année par exemple de centaines de collégiens à Corbeil-Essonnes. Des solutions provisoires existent ici ou là, comme le **Sas Coluche (Calais)**, en lien avec le micro-collège de Calais, ou **La parenthèse (Tourcoing)**, mais il s'agit d'initiatives isolées, qui ne répondent pas à l'ampleur du décrochage des jeunes de QPV après le collège, et à la gravité des conséquences.

C'est aussi le problème des exclusions temporaires, auquel répond le programme « **Alternative Suspension** » mise en œuvre depuis longtemps au Québec, et depuis une quinzaine d'années en France, grâce notamment à l'expertise de membres de l'association **CAP éducation** sur les territoires volontaires (**Evry-Courcouronnes, CA Melun-Val-de-Seine, Valenton**), qui a fait l'objet d'évaluations universitaires positives. L'idée maîtresse est d'éviter un sentiment d'abandon en situation de vulnérabilité, et de valoriser des compétences nouvelles susceptibles de faciliter le retour dans le cadre scolaire et de provoquer un déclic permettant l'engagement dans son parcours.

Renforcer l'information des jeunes et des parents sur l'orientation

L'avis des parents reste important sur l'orientation, mais l'expérience montre qu'un projet professionnel assumé et soutenu par les éducateurs emporte l'adhésion de la famille. Le principal risque est l'auto-censure, notamment pour les jeunes filles. De ce point de vue, la mission a noté la bonne mobilisation des acteurs économiques et administratifs dans le développement de l'offre de stage de 3^{ème}, l'intérêt du parrainage de professionnels, et l'intérêt des stages de fin de 2^{nde}, malgré les difficultés de mobilité empêchant certains jeunes d'élargir leur horizon. En s'appuyant sur cette mobilisation et en activant un travail précoce sur l'orientation des jeunes, cela permettra de donner toutes les clés aux élèves et à

leurs familles pour choisir leur orientation en toute connaissance de cause au moment voulu. Des initiatives inspirantes se dessinent en ce sens : locales, comme celles portées par l'association "**Le sel de la vie**" à **Marseille**, par **AMO Cap-Sud** en Belgique ou un **collectif de parents** à **Poitiers** ou à **Chanteloup-les-Vignes** ; et nationales, comme **Les cordées de la réussite**, ou les **Entretiens d'excellence**. On pense également aux colocations d'étudiants à projet solidaires (**KAPS**) développées par l'AFEV, qui permettent d'avoir un dialogue au domicile avec les parents sur l'orientation.

Le projet Lumières des cités

Porté par le réseau Infos Jeunes Normandie depuis 20 ans, le projet « Lumière des cités » a mis en valeur près de 1800 jeunes lauréats et leurs familles. Chaque année plus de 300 lycéens d'origine modeste postulent pour bénéficier d'un soutien financier et d'un accompagnement bénévole dans leur poursuite d'études supérieures, grâce à l'engagement de l'Etat, du Rectorat et des nombreuses entreprises partenaires.

Le réseau Infos Jeunes défend l'extension du projet à l'ensemble des régions, en visant les établissements scolaires de l'éducation prioritaire ou accueillant des élèves en QPV, en plus du développement du programme « 1 jeune, 1 mentor », et des « cordées de la réussite ».

Finalement, le système éducatif et l'appareil de formation professionnelle n'ont pas encore tiré toutes les conséquences de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, qui invite à penser autrement l'accompagnement des jeunes en risque de rupture. En lien avec le monde économique (entreprises, chambres consulaires, réseau « les entreprises s'engagent pour les quartiers », Fondation FACE...), les Missions locales, France Travail, l'Education nationale (classes SEGPA avant 16 ans, lycée professionnel, GRETA) et les acteurs de la formation professionnelle (CFA, Campus des métiers des qualifications³¹...), ainsi que l'enseignement supérieur devraient organiser de véritables cursus polyvalents à partir du brevet, avec un accompagnement social renforcé (éducateurs sportifs, centres de loisirs, services jeunesse, clubs de prévention, PJJ...), permettant de ne jamais laisser dans la nature les jeunes en risque de rupture.

La piste à suivre serait d'élaborer l'équivalent d'un « **Job Corps**³² » à la française, financé par l'Education nationale et les programmes régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC) pour que l'obligation de formation des 16-18 ans prennent le même caractère obligatoire que la scolarité jusqu'à 16 ans. Chaque jeune sans cursus scolaire, formation ou travail serait ainsi obligatoirement pris en charge par un programme ensemblier de plusieurs opérateurs, privilégiant les formations en alternance, en fonction de la région. L'obligation serait confortée par un contrat passé avec les parents, sous peine de sanctions.

³¹ Le label Campus des métiers et des qualifications permet d'identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs qui interviennent en partenariat pour développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, ainsi que de la formation initiale ou continue, qui sont centrées sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.

³² Les « Job Corps » sont le principal programme de remobilisation des 16-24 ans en rupture, qui concentre les 2/3 des crédits fédéraux aux Etats-Unis. Les centres de remise à niveau (2^{ème} chance) durent 12 mois, et permettent d'aborder tous les sujets personnels (logement, santé), le comportement, et de travailler sur les apprentissages. Ils ont bénéficié à 3 millions de jeunes et font l'objet d'une évaluation positive, qui justifie l'investissement continu des finances publiques

PROGRAMME BOOSTER N°7 : ALTERNATIVE RUPTURE

Le vote d'une obligation nouvelle de formation jusqu'à 18 ans n'a pas encore bouleversé le paysage de la lutte contre le décrochage, malgré de nombreuses initiatives. Cette obligation mériterait de rentrer véritablement en application pour les jeunes, avec une dimension coercitive, en lien avec les familles. Elle devrait aussi s'imposer aux acteurs de l'éducation et de la formation, pour organiser des cursus adaptés.

Dans la perspective d'instaurer à moyen terme un « Job Corps » à la française (cursus long de remobilisation scolaire en alternance, obligatoire pour les élèves en décrochage après 16 ans), en lien avec la famille, des solutions pour « couturer » les parcours interrompus devraient être systématiquement proposées.

Le programme « Alternative suspension », d'origine québécoise, a fait l'objet d'évaluations universitaires positives dans 3 territoires où il a été déployé en Ile-de-France, avec l'association CAP éducation. Prenant en charge les collégiens et lycéens faisant l'objet d'une mesure d'exclusion, l'équipe (un éducateur spécialisé et un médiateur scolaire) cherche à apaiser l'agressivité, à stimuler l'identité réflexive et à susciter un déclic positif. Mobilisant aide aux devoirs, soutien méthodologique et ateliers pour développer les habilités sociales, le programme permet de personnaliser un accompagnement vers un retour rapide à l'école, avec des mesures de suivi impliquant l'ensemble de la communauté éducative locale.

A l'appui d'un mot d'ordre de « couturer » les parcours après 16 ans, le programme « Alternative rupture » s'inspirerait de l'expérimentation, en s'appuyant sur l'Education nationale et les ressources existantes dans chaque territoire. Il pourrait ainsi s'étendre à toutes les situations de rupture, afin de donner corps à l'ambition collective de continuité de l'éducation et de la formation des 16-18 ans.

Règle d'or n°8 : agir ensemble pour les jeunes en danger

L'exemple « Impact Jeunes 13 » (Apprentis d'Auteuil)

Beaucoup des parcours de réussite sont invisibles, car il s'agit de trajectoires individuelles, qui peuvent mener les jeunes à quitter leur famille et sortir du quartier. En revanche, les situations d'échec scolaire ou de difficulté d'insertion sont plus visibles, et alimentent un discours négatif, associant le quartier à des images de relégation et de mise au ban de la société. Dès lors, réussir revient à fuir le quartier, et y rester revient à basculer dans un contre-système de valeurs. Le risque, dans un certain nombre de quartiers ou de sous-quartiers, est que ce contre-système devienne dominant, et prenne en otage les jeunes et les habitants.

Quelques exemples permettent d'illustrer ce danger : les jeunes invisibles et en souffrance psychique, la violence à travers les rixes entre jeunes de quartiers différents et les émeutes urbaines, le trafic (et la consommation) de drogue, la prostitution de mineurs et la petite délinquance de plus en plus jeune. On assiste même à des phénomènes inquiétants de « déterritorialisation » du trafic de drogue, conséquence des interdictions de territoires et d'une « cartellisation » de la délinquance, des meurtres entre jeunes qui font penser à des « enfants soldats », voire à l'implication nouvelle de jeunes filles dans le trafic. Certains sous-quartiers sont littéralement gangrenés par la délinquance, et basculent dans une contre-culture qui oblige les habitants à une sorte d'omerta ou d'allégeance silencieuse, et tend fortement les relations avec les forces de police.

Face à ces dangers, qui atteignent ici ou là des situations paroxysmiques, la tentation peut être forte de l'esquive. Les animateurs ou éducateurs peinent à affronter les jeunes concernés, au risque de se couper, voire finissent par abaisser leur seuil de tolérance sur les pratiques³³.

Le projet Impact Jeunes 13

Enclavement, décrochage, chômage, santé, mal-logement...les difficultés auxquelles peuvent faire face les jeunes des quartiers prioritaires sont de plus en plus complexes et interdépendantes. Leur résolution nécessite une approche globale et intégrée, particulièrement difficile à mener dans un contexte où chaque acteur, travailleur social ou associatif, dispose de professionnalités propres ou de spécificités, quand les appels à projets ne les mettent pas en concurrence pour la recherche de subventions...

Impact Jeunes, initié par les Apprentis d'Auteuil à Marseille avec un financement du Programme d'investissement d'avenir (PIA), a choisi de cibler les jeunes de 13 à 29 ans très éloignés de l'emploi, « hors radars » des institutions publiques du fait de différents facteurs (illettrisme, isolement social, handicap reconnu ou non, sans domicile fixe, pratiques addictives, économie informelle, rejet des institutions...), avec une attention particulière portée aux jeunes filles. Le projet vise explicitement un « jeu collectif » avec l'ensemble des acteurs associatifs, publics et économiques d'un territoire donné, pour obtenir des résultats concrets et rapides en matière d'insertion professionnelle.

³³ Thomas Sauvadet « Voyoucratie et travail social, enquête dans les quartiers de la politique de la ville, Editions du Croquant, 2023

Inspiré de la Harlem Children Zone (New York), le programme vise :

- Une intervention à l'échelle d'un sous-quartier, voire d'une tour ou d'une barre d'immeuble (faire basculer l'état d'esprit d'un quartier dangereux avec des rôles modèles et des réussites tangibles, puis passer à un autre sous-quartier) ;
- Un accompagnement *sur-mesure*, en partant des besoins et des envies du jeune, avec des opportunités concrètes ;
- Le « *aller-vers* » par une approche inconditionnelle en faisant du porte-à-porte pour repérer les « invisibles », ainsi que les jeunes filles et les femmes, et avoir une approche « 0 case » ;
- Un « *booster* » par quartier, le « poste clé » du programme, qui permet de créer une relation de confiance avec le jeune sur la durée, ouvrir le champ des possibles en matière de parcours vers les métiers, optimiser les nombreux dispositifs existants, en les articulant et en faisant vivre une dynamique, en catalysant les réponses manquantes ;
- Une *alliance XXL* et diversifiée avec toutes les personnes et structures mobilisables dans le quartier, en particulier les entreprises, et en embarquant des leaders locaux : mamans, « influenceurs », jeunes engagés...

Fort de ses premiers succès, le programme a été essaimé par l'association dans 22 quartiers au sein de 6 territoires, mais peine à disposer d'un financement aussi global que celui du PIA, au risque d'affaiblir la démarche originale du programme.

Ces démarches micro-territorialisées permettent de mieux prendre en compte les phénomènes de violences urbaines et de rixes entre jeunes qui marquent certains quartiers ou sous-quartiers, pour pouvoir mieux les déconstruire, comme en Essonne.

Le programme APESER contre les rixes (Grand Paris Sud)

Afin d'aider les villes et les acteurs concernés, l'agglomération de Grand Paris Sud a développé une Action de Prévention et de Sensibilisation Expérimentale contre les Rixes (APESER), en partenariat avec les institutions concernées (établissements scolaires, mairies, pompiers...), les associations, les forces de sécurité et les professionnels de l'insertion.

Le programme permet des actions de prévention primaire (sensibilisation des jeunes aux risques liés aux violences, développement des compétences socio-émotionnelles, promotion d'activités sportives et culturelles), de prévention secondaire (détection précoce des situations à risques, mise en place de dispositifs de médiation, soutien psychologique aux jeunes impliqués ou témoins de violences). Les partenaires d'APESER travaillent également à l'accompagnement des jeunes auteurs de violences vers des parcours de réinsertion, à la relation avec les familles pour favoriser la remobilisation, et à l'émergence de perspective d'avenir en dehors des cycles de violences.

Une évaluation régulière des résultats (diminution du nombre de rixes, amélioration du climat social dans les quartiers, renforcement du lien de confiance entre les jeunes et les institutions, développement de projets positifs pour les jeunes, création d'un lien de confiance entre jeunes de territoires rivaux) permettra d'élargir le dispositif à de nouveaux territoires ou de diversifier les actions, avec de nouveaux partenaires. Les enseignements de ce programme seraient utiles pour envisager son essaimage à d'autres territoires, éventuellement sous forme de « programme booster ».

La visibilité forte dans l'espace, l'ampleur des flux financiers générés, les tensions avec les forces de sécurité, le niveau extrême de violence et les liens avec la radicalisation font du trafic de drogue l'une des principales difficultés auxquelles sont confrontés de nombreux quartiers. Au-delà des nuisances et de la

stigmatisation des habitants, l'économie du deal est le danger majeur qui menace la réussite républicaine des jeunes (jugement moral altéré sur la délinquance et le rôle de la police, risques de santé publique liés à la consommation, participation au trafic directe ou indirecte, ponctuelle ou durable...).

Les plans territoriaux de la MILDECA

La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), placée auprès du Premier ministre, développe, dans une relative indifférence et sans moyens importants, un accompagnement intéressant des territoires souhaitant agir contre le fléau du narco-trafic et de la consommation de stupéfiants.

En 2024, elle a accompagné 15 villes lauréates pour une durée de 3 ans (50.000€ par an), à travers un plan local qui vise principalement à former les professionnels qui sont en lien avec les jeunes, agir auprès des jeunes et de leurs familles pour prévenir l'entrée dans le trafic par des campagnes de communication, mieux connaître les profils des jeunes pour développer des réponses plus efficaces. En pratique, l'aide la MILDECA permet souvent de financer un poste de chargé de prévention dans une association, afin de déployer les actions.

Ces plans peuvent avoir un impact lorsqu'ils associent sur la durée un grand nombre de partenaires publics, comme c'est le cas à **Rennes**, y compris des acteurs de santé et les bailleurs sociaux, ainsi que les acteurs du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Ils mériteraient d'être proposés à davantage de territoires, sous forme de « programme booster », avec des moyens renforcés.

La MILDECA a élaboré des référentiels pour les acteurs locaux, pour limiter l'implication des mineurs dans les trafics, qui peuvent être aussi utilisés dans le cadre des plans départementaux pour lutter contre les conduites addictives que chaque préfecture coordonne depuis 2023.

La prison joue souvent un rôle symbolique dans les représentations que peuvent avoir certains jeunes en rupture des parcours « héroïsés » des voyous de quartier. C'est ainsi que la prison de Fleury-Mérogis, est parfois appelée Grigny III, car située à proximité des quartiers de la Grande Borne et de Grigny II, qui vivent au rythme des incarcérations et des libérations des délinquants notoires, jouant un rôle de caïd dans les retours au quartier, avec parfois des parcours radicalisés. La prévention des incarcérations, avec des peines alternatives, et les parcours de réinsertion doivent donc être prioritaires, et mobiliser un partenariat élargi.

La coordination des interventions publiques et privées, dans les micro-quartiers qui ont basculé dans une contre-culture de la délinquance ou du séparatisme, ne peut faire l'impasse d'une mobilisation des habitants eux-mêmes, et des parents en particulier. De ce point de vue, l'initiative des « **gilets roses** », née à Corbeil-Essonne à l'initiative d'un collectif de mères contre le trafic, mériterait d'être étendue et structurée dans d'autres territoires, comme le propose l'association **Les graines de France**, avec l'appui du secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR).

Un renforcement de la coordination entre les acteurs de la prévention de la délinquance et de la politique de la ville est indispensable sur ces territoires.

PROGRAMME BOOSTER N°8 : IMPACT JEUNES

Il pourrait être proposé aux territoires volontaires de désigner un « booster territorial » chargé au nom d'un large collectif d'acteurs d'organiser le repérage des invisibles et l'accompagnement des parcours de réinsertion, au sein d'un sous-quartier touché par le trafic de drogue et spécialement stigmatisé dans la population.

Le cahier des charges pourrait être élaboré sous l'égide des Apprentis d'Auteuil, ainsi que le cadre d'évaluation des actions, mais proposé à d'autres acteurs associatifs en acceptant les grands principes. Une autre forme pourrait être de proposer à un collectif associatif un objectif commun annuel, dans un quartier ou sous-quartier particulièrement ségrégué, dont les jeunes méritent une attention particulière.

Règle d'or n°9 : **encapaciter la jeunesse des** **quartiers**

L'exemple : « Les fonds d'initiative jeunes »

La question de la réussite éducative ne peut pas être dissociée d'une réflexion plus globale sur la jeunesse dans la cité et sur les politiques publiques qui lui sont adressées. Pour répondre aux défis auxquels sont confrontés les jeunes (précarité, décrochage scolaire, santé mentale, santé sexuelle et affective, proximité de la délinquance et des trafics...), les politiques publiques doivent soutenir de manière continue les acteurs au contact avec la jeunesse (prévention spécialisée, missions locales, centres sociaux...) ³⁴. Mais elles doivent aussi et surtout se faire avec les jeunes, en leur permettant d'occuper des espaces dédiés et de construire un pouvoir d'agir collectif, à travers des approches participatives et extra-scolaires.

Pour devenir pleinement des citoyens conscients et autonomes, il faut pour cela aider les jeunes à s'affranchir des influences néfastes auxquels ils peuvent être confrontés dans leur milieu de vie, et développer les anticorps pour résister aux discours séparatistes victimisant les jeunes pour mieux dénoncer la promesse républicaine. L'institution scolaire est en première ligne et les enseignants qui n'ont jamais baissé les bras, même après les assassinats de Samuel Paty et Dominique Bernard, ne doivent plus se sentir seuls, ni l'école publique devenir une citadelle assiégée. Un « glacis » républicain doit pouvoir s'organiser autour de l'école, avec des professionnels et des associations qui partagent les mêmes valeurs, républicaines et laïques, et qui sont formés pour les transmettre et les faire vivre ³⁵.

D'autres outils sont mobilisés pour agir sur l'environnement des réseaux sociaux, sur lesquels les jeunes de 16 à 25 ans passent en moyenne 3 à 5 heures par jour, avec 18% déclarant même dépasser les 5 heures. Les applications TikTok (2h par jour) et Instagram (1h) concurrencent ainsi le temps passé devant un enseignant ou un parent, alors que les contenus peuvent s'avérer dangereux ou propager les fausses nouvelles ou les logiques complotistes.

Désormais pleinement conscients de l'enjeu, les éducateurs s'organisent pour être davantage présents sur les réseaux, par exemple avec l'opération **Promeneurs du net**, financée par la CAF dans l'esprit des « web walkers » financés au plan européen, ou les multiples supports pédagogiques ou publics développés par le **CLEMI** (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information) chargé de l'éducation aux médias et à l'information dans l'ensemble du système éducatif français.

Il faut aussi saluer l'investissement des médias eux-mêmes pour faire intervenir des journalistes dans le cadre scolaire (**Inter-classes**), proposer des stages (Fondation France Télévision, devenue **Fondation engagement médias pour les**

³⁴ La commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) appelle d'ailleurs à une convention citoyenne pour intégrer les jeunes dans les politiques publiques (mentionné par le journal Libération du 20 décembre 2024)

³⁵ 120.000 professionnels de tous horizons ont déjà bénéficié de la formation « Valeurs de la République et laïcité »

jeunes), ou déployer dans l'espace public le « **news truck Trop Mytho** » (association **Lumières sur l'info**, qui regroupe une centaine de journalistes de différentes rédactions).

Le programme d'éducation aux médias et à la liberté d'expression à **Clichy-sous-Bois** prévoit des ateliers pour les collégiens, visant à développer leur esprit critique et leur confiance en eux. Les élèves participent à la création de contenus médiatiques, comme des émissions de radio, pour aborder des thématiques variées et déconstruire des stéréotypes. Ce dispositif est soutenu par des professionnels des médias et s'inscrit dans une dynamique locale de production d'information, notamment à travers le média participatif L'Étincelle.

L'hostilité aux autres groupes, la pensée « eux et nous » et la négation d'un socle commun de valeurs sont des traits communs aux idéologies de rupture (idéologies islamiste, suprématiste, conspirationniste, masculiniste...) pouvant conduire à l'extrémisme. Face à la généralisation de ce type de discours, au sein de l'école comme en dehors, visant à exercer une pression idéologique sur des jeunes présentant des vulnérabilités, l'apport d'une expertise universitaire traduite en éléments de compréhension et d'actions pratiques peut présenter un atout précieux pour aider la communauté éducative à désamorcer les tensions et déconstruire les ressorts en question. C'est ainsi que le **programme de recherche ERTI** (Ecosystèmes Religieux et Territoires Identitaires) de l'Université Paris 3 – Sorbonne Nouvelle s'attache à comprendre le logiciel de pensée et d'action islamiste militant, radical ou violent. Dans ce cadre, des contacts ont été entrepris avec la cité éducative de Clichy-sous-Bois, et il est apparu, au fil des échanges, que l'objectif à poursuivre consistait à renforcer l'esprit critique des jeunes, en particulier leur résilience aux discours idéologiques identitaires et radicaux, condition essentielle à la tolérance et au vivre ensemble au sein et en dehors de l'école.

Joëlle Bordet, psychosociologue qui travaille depuis les années 1980 sur la jeunesse des quartiers populaires³⁶, a développé dans 14 cités éducatives des « **ateliers de pensée critique** », selon des formes différentes. S'appuyant sur un corpus conséquent d'entretiens avec 350 jeunes sur le terrain et sur la confrontation des hypothèses de recherche avec les encadrants de ces jeunes sur le terrain, ce travail renouvelle profondément nos connaissances sur les jeunes et sur leurs représentations, en particulier leur rapport au monde et à leur environnement immédiat, l'importance des réseaux sociaux, ou la place de la religion. Il rappelle aussi utilement que l'adolescence est un processus complexe de construction de l'identité et qu'il faut se garder de figer cette évolution dans des images stéréotypées. Il faut au contraire se saisir des pistes permettant de dialoguer avec les jeunes autour de leurs sujets de préoccupation et renforcer ainsi leur inscription dans la démocratie locale.

Le regard porté par les institutions sur les jeunes doit transcender les seules questions de scolarité ou de délinquance, pour voir la jeunesse comme un temps de la vie. Les démarche tel que **Cet Autre que Moi (association je.tu.il...)** est inspirante à ce titre : en proposant aux jeunes des temps d'ateliers et de discussion participatifs, elle contribue à la réussite - personnelle - des jeunes. Les actions de l'association d'éducation à la responsabilité sexuelle, affective et citoyenne, contribuent à la prévention des violences et des conduites à risques.

³⁶ « Oui à une société avec les jeunes des cités », Les éditions de l'atelier, 1998

Les Fonds d'initiative jeunes

Il existe d'ailleurs des Fonds d'initiative jeunes, plus ou moins encadrés par des adultes, dans de nombreuses villes, ou portés par des associations d'éducation populaire comme la Ligue de l'enseignement ou des Maisons de la jeunesse et de la culture.

Sur le modèle des Fonds de participation des habitants (FPH), inventés dans les années 1990 dans le Nord-Pas-de-Calais pour donner du pouvoir d'agir collectif aux associations de quartiers, des outils participatifs pourraient être encouragés pour développer les initiatives collectives des jeunes.

Ces fonds de participation, qui mobilisent des enveloppes modestes de crédits, sont très efficaces sur le plan éducatif. Ils mériteraient d'être généralisés dans les quartiers sous forme de « programme booster », en poussant le plus loin possible l'autodétermination des jeunes, appelés à choisir eux-mêmes les projets d'autres jeunes, et à construire les partenariats nécessaires à leur réalisation.

Le contraste est frappant entre l'hégémonie culturelle des codes de la banlieue auprès de l'ensemble des jeunes (culture hip-hop, musique, danse, mode...) et l'enfermement d'une partie de la jeunesse dans les quartiers prioritaires, qui se sent victime de discriminations. Faut-il partir du quartier pour réussir, ou réussir signifie-t-il partir du quartier ? Ce sont des questions que se posent de nombreux jeunes, à qui l'on impose des loyautés multiples³⁷, et qui finissent par considérer que la réussite est avant tout individuelle et matérielle.

Makan Fofana, dans son ouvrage original sur la banlieue du « **TURFU** »³⁸, un concept détourné d'une chanson de Booba, craint l'appauvrissement et l'enfermement des imaginaires autant que la précarité matérielle que vivent les jeunes de banlieue. Ils adhèreraient massivement aux valeurs consuméristes de la société, mais par sentiment de discrimination ne se sentiraient pas concernés par son avenir collectif. C'est pour combler ce nouveau fossé qu'il propose de multiplier les occasions d'inviter les jeunes de banlieue à se projeter dans un futur désirable, avec des ateliers ou des serious games³⁹ sur les enjeux d'urbanisme par exemple, ou sur l'écologie urbaine, car il n'y a pas de raisons que la jeunesse des quartiers soit tenue à l'écart du défi que constitue la transition écologique, trop peu abordé par la politique de la ville.

Pourtant, la période de la crise COVID a montré le ressort empathique que pouvaient avoir de nombreux jeunes, avec par exemple de nombreuses initiatives solidaires envers les personnes âgées, pour faire les courses, livrer sur le palier l'aide alimentaire, ou aller chercher les médicaments nécessaires à la pharmacie, faire des maraudes dans la rue, etc. Le vieillissement accéléré de la population des quartiers, avec les problèmes d'adaptation des bâtiments et des logements pour des personnes âgées à faibles ressources, est d'ailleurs un enjeu qui mériterait d'être davantage anticipé par les politiques publiques. C'est en tout cas l'occasion de solidarités intergénérationnelles porteuses de valeurs positives, comme l'expérience des **services civiques solidarité sénior** mis en place par Unis-Cité, qui pourraient être encouragés par les acteurs de la politique de la ville, alors que les habitants des quartiers vieillissent et que les conditions de vie des personnes âgées sont particulièrement précaires.

³⁷ Cf. analyses des trajectoires de jeunes des quartiers par le sociologue Fabien Truong, Loyautés radicales, La Découverte 2017 ou Jeunesses Françaises, La Découverte, 2022

³⁸ Makan Fofana, la banlieue du TURFU, Editions Tana, 2021

³⁹ Voir aussi les outils multiples développés et mis à disposition des éducateurs par le consortium **IKIGAI** Games for citizen et l'intelligence artificielle générative

L'association **Graines de France** cherche à faire émerger des leaders positifs dans les quartiers, en proposant des formations de 2 à 5 jours pour des responsables associatifs, des cadres de la politiques de la ville, d'habitants et des rôles modèles, en capacité de pouvoir changer les choses mais en manque de moyens. Elle travaille aussi sur l'auto-censure en matière d'orientation professionnelle, et travaille au rapprochement des jeunes de 13 à 17 ans avec la police, notamment dans le cadre scolaire.

L'Assemblée des Jeunesses (ASHOKA France)

Initiée par Ashoka et élaborée en partenariat avec des jeunes, des associations, des fondations, des entreprises et une sociologue, l'Assemblée des Jeunesses est un parcours apprenant rassemblant 2/3 de jeunes âgés de 16 à 24 ans, dont une majorité de jeunes issus des QPV, et 1/3 de décideurs issus d'autres générations.

L'objectif de ce parcours est de réfléchir ensemble à la définition de la réussite au 21^e siècle. L'expérience vise à améliorer la compréhension des défis auxquels sont confrontés les jeunes et à briser les barrières intergénérationnelles.

La première édition a eu lieu au Learning Planet Institute à Paris, et a réuni une centaine de participants autour de six journées thématiques entre le 13 mai 2023 et le 14 octobre 2024, au cours desquelles 45 propositions concrètes ont été élaborées.

Dans le même esprit, on peut évoquer le projet **Butterfly 2050**, lancé par le secrétariat général pour l'investissement (SGPI), qui a impliqué un quarantaine de jeunes dans la création de scénarios prospectifs sur différentes thématiques (Bien vivre, habiter, apprendre en 2050), et qui a par exemple abouti à un projet d'« Ecole du Nous ».

La prise de confiance de cette jeunesse peut aussi être confortée par des projets de **junior associations (ligue de l'enseignement)** ou des vacances apprenantes, des séjours collectifs (pass colo, qui ambitionne de permettre à chaque jeune des QPV de faire un séjour avant le collège) ou à l'occasion de voyages en Europe, que proposent certaines associations d'éducation populaires comme **Léo Lagrange (le « hub citoyen »)**, qui permettent de « désenclaver » les jeunes et de leur ouvrir le champ des possibles.

Un laboratoire pour construire l'avenir avec les jeunes générations (Grigny)

Ce projet vise à transformer l'éducation citoyenne de la jeunesse, notamment dans les territoires marginalisés et enclavés en mettant l'accent sur l'inclusion sociale et la participation active des jeunes.

En réponse à la crise démocratique actuelle et au déficit éducatif, le Learning Planet Institute (LPI) et la Ville de Grigny co-construisent des solutions pédagogiques innovantes avec les jeunes, pour renforcer leurs compétences, leurs capacités à relever les défis du 21^{ème} siècle et leurs engagements citoyens.

Dans ce contexte s'y ajoute l'apprentissage d'un usage éthique de l'intelligence artificielle (IA), technologie qui permettra également d'accélérer l'essaimage des activités et des outils créés pour les éducateurs (professionnels et parents) et les apprenants. Progressivement les initiatives développées à Grigny, qui se positionne comme un

laboratoire d'innovation éducative, pourront inspirer les activités scolaires en collaboration avec la Cité éducative de Grigny et ses partenaires.

Ce projet pionnier a pour objectif développer, d'expérimenter et valider des modèles d'apprentissage innovants et inclusifs, adaptables aux territoires marginalisés en France, avec le potentiel de s'étendre à l'échelle européenne et internationale.

Encapaciter pleinement la jeunesse des quartiers, pour qu'elle se projette dans un futur désirable commun, suppose aussi que le flambeau de la lutte contre les discriminations soit repris, alors qu'il semble moins porté dans les contrats de ville et les actions portées par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). La perspective de déploiement à grande échelle d'une **politique de testings contre les discriminations** dans le logement, l'emploi ou les loisirs par la délégation interministérielle à la lutte contre les discriminations (DILCRAH) est l'occasion de dynamiser l'action territoriale, en lien avec les acteurs de la politique de la ville qui l'ont toujours portée, à l'exemple du projet **Discri-O**, financé par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) qui agit à **Villeurbanne** contre les discriminations multifactorielles⁴⁰.

PROGRAMME BOOSTER N°9 : LES ATELIERS D'ESPRIT CRITIQUE

En s'appuyant notamment sur les expériences d'« ateliers de pensée critique » développées dans 14 cités éducatives avec la psychosociologue Joëlle Bordet, ou sur d'autres initiatives, il pourrait être envisagé un programme de formation des acteurs et de diffusion de supports permettant aux plus jeunes de développer leur esprit critique, et de construire leur autonomie de pensée, malgré la loi des réseaux sociaux, le développement de l'intelligence artificielle et les pressions communautaristes. Dès l'école primaire et surtout au collège, dans les clubs de prévention, dans les services jeunesse ou dans les structures d'éducation populaire, il pourrait être proposé de structurer et amplifier les actions autour d'« ateliers d'esprit critique », particulièrement dans les cités éducatives.

Le cahier des charges des AEC devra permettre de mobiliser dans le cadre scolaire et extra-scolaire des ressources méthodologiques communes, en particulier celles développées par le CLEMI et les Promeneurs du net, faire le lien avec les enseignements du programme scolaire, mobiliser des professionnels de l'information, et les acteurs de la lutte contre la radicalisation.

⁴⁰ Cf. réseau RECI (ressources pour l'égalité des chances et l'intégration), qui capitalise depuis 2005 les ressources pour la compréhension et la mise en œuvre des politiques publiques d'intégration, de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances.

Règle d'or n°10 : considérer la communauté de vie

L'exemple des « groupes de pères » (Génération II)

Au terme de ce chemin qui nous a fait traverser tous les âges de la vie des habitants des quartiers, on revient au rôle premier des adultes pour lutter contre la « mal-éducation », afin de construire une « ville à hauteur d'enfant » et d'organiser le « village éducatif ».

Les parents ne sont pas parfaits. Il y a de mauvais parents, négligents, immatures, ou mal-traitants, parfois violents avec leurs conjoints ou leurs enfants. Mais la plupart des parents, particulièrement dans les quartiers, veulent avant tout la réussite de leurs enfants, et peuvent être accompagnés pour jouer pleinement leur rôle.

C'est ce qui a conduit à fonder la première école des parents et des éducateurs (EPE) dès 1929, et la fédération nationale (**FNEPE**) en 1970, qui propose aujourd'hui des actions dans de nombreux départements comportant des QPV et gère une ligne d'écoute nationale.

Plusieurs cités éducatives prévoient des actions d'information et de formation des parents, comme celle de **Lens** ou d'**Aulnay-sous-Bois**, qui a organisé un forum de la parentalité, sous l'égide des centres sociaux de la ville. On peut également évoquer les **séjours apprenants en famille**, proposés par la cité éducative d'Echirolles, mais arrêtés par la ville en 2023.

C'est aussi ce qui a conduit ATD Quart Monde à déployer sa démarche de croisement des savoirs à la relation école-famille à Grigny en 2015, à travers le projet « **Parents Profs croisons nos savoirs** », qui a donné une belle dynamique collaborative dans plusieurs écoles, même si c'est un processus long qui doit être entretenu de manière continue. Dans certaines écoles, les parents ont par exemple été réunis lors de ces réunions "par groupes de langue parlée, avec la présence d'un traducteur, qui peut être un autre parent, pour faciliter la compréhension et les échanges entre parents et enseignants, ainsi qu'entre les parents eux-mêmes. Plusieurs enseignants ont par ailleurs indiqué que l'échange avec les parents les avait incités à utiliser davantage des images et des pictogrammes dans les messages écrits à destination des familles. Le dialogue a permis à chacun de mieux comprendre les réactions de l'autre. Ainsi, des parents ont pu exprimer à quel point ils trouvaient "infantilisant" le fait d'être reçus sur des petites chaises et non sur des chaises d'adultes lors des entretiens. Les séances de Croisement des savoirs ont également permis aux enseignantes de réaliser que ce qui pouvait sembler de l'indifférence ou du désintérêt de la part des parents, en fait, c'était juste un super grand respect des professionnels.

L'expérience de l'association "**Parents Professeurs Ensemble**", fondée par une mère de famille pour améliorer l'école en recueillant les propositions des parents et des enseignants, vise aussi à redonner la parole aux experts de l'éducation et à favoriser des initiatives concrètes pour réformer le système éducatif. Elle

mobilise et valorise le rôle des éducateurs, qu'ils soient parents, enseignants ou professionnels de l'enfance, pour construire une relation de confiance avec les élèves.

Une expérience originale de **cycle de formation d'accompagnement à la parentalité** a été engagée par le Centre de formation de l'Essonne (**Grigny**) pour mieux comprendre leurs adolescents et l'espace public dans lequel ils évoluent ; pour lutter contre tout ce qui menace leurs enfants, notamment les réseaux sociaux qui les happent. 12 mères, pour certaines très isolées, se sont engagées dans un parcours de formation de 3 mois, sans rémunération, et ont été initiées à la psychologie de l'adolescence, aux nouvelles technologies, à l'évolution des réseaux sociaux. Elles ont pu décrypter ce qui se joue pour leurs enfants au travers des codes de la cité, auxquels ils sont soumis. Elles ont également dû mener une enquête auprès d'autres mamans des quartiers, afin de les entendre sur leurs maux, leurs peurs, et leurs propositions.

La démarche structurée depuis le plus longtemps reste celle des **Universités populaires des parents (UPP)**, qui ont d'ailleurs participé activement aux groupes d'experts de la mission « Réussite républicaine ». Les UPP sont des groupes de parents, la plupart des quartiers populaires, qui mènent une recherche sur un thème lié à la parentalité avec l'aide d'un universitaire. Permettre à des parents, la plupart sans diplôme, de mener une recherche avec une méthode scientifique est en soi un pari ambitieux. Mais l'enjeu est aussi et surtout de qualifier, par cette recherche, leur savoir individuel et collectif pour en faire un outil de leur reconnaissance dans le territoire. Car la finalité des UPP réside dans un croisement de logiques parents-institutions-élus et dans la construction d'un dialogue entre parents et institutions.

On peut également saluer le projet associatif du **Rocher**, dont les salariés font le choix d'habiter une dizaine de quartiers à Roubaix, Nîmes, Rilleux-la-Pape, Grenoble, Marseille, Toulon, Bondy ou Les Mureaux, pour mieux agir sur le lien social, l'éducation ou la parentalité.

Et les pères ? L'expérience des groupes de pères (Génération II)

L'association Génération II développe depuis 10 ans avec le soutien des institutions un « groupe des pères » accueillant des pères issus de plusieurs quartiers de l'agglomération Grand Paris Sud, et qui participent aux accueils individuels et aux ateliers thématiques hebdomadaires, ou aux rencontres publiques et initiatives collectives proposées. Chaque année, plus d'une centaine de nouveaux pères s'inscrivent à l'association, et viennent chercher conseils et appuis auprès de leurs « pairs ».

C'est ainsi par exemple que le groupe des pères a élaboré un référentiel de mauvais réflexes (« donne à ton enfant tout ce qu'il demande », « Mets-toi toujours du côté de ton enfant contre les voisins, les enseignants, la police... ») et de bonnes pratiques (« avoir confiance en son enfant et en ses capacités, questionner son enfant sur ce qu'il a vécu dans la journée, connaître les différents interlocuteurs de l'école... »). Une charte éducative a été instaurée par les pères (alléger le nombre de règles, ne pas prendre de décisions sous le coup de la colère, respecter ce à quoi on s'est engagé, parler de soi et inviter l'enfant à parler de ses émotions, etc.), pour servir aux échanges collectifs.

De nombreuses initiatives émanent du groupe des pères, pour agir sur les rixes inter-quartiers, et pour reconstruire la relation police/justice/population. Des sessions de formation sont organisées avec des jeunes et des professionnels (médiateurs, gardiens d'immeubles, éducateurs...) pour disposer d'un référentiel commun et faire remonter les préoccupations des habitants vers les institutions.

La « démission » des pères, régulièrement dénoncée (sauf dans le cas de violences intrafamiliales) mais rarement travaillée par des actions de mobilisation, devrait justifier davantage d'initiatives pour les impliquer dans le quotidien et les moments clés de la vie des plus jeunes.

Il convient d'évoquer la situation particulière des pères en outre-mer, dont beaucoup ne reconnaissent pas leurs enfants⁴¹, et s'impliquent encore moins qu'en hexagone sur les plans financiers et affectifs, ce qui aggrave la pauvreté des mamans et les carences éducatives des enfants. Il faut donc y encourager la promotion de programmes de sensibilisation sur l'importance de la reconnaissance de paternité, adaptés aux spécificités culturelles des territoires d'outre-mer concernés.

Identifier des tiers de confiance

Beaucoup de travailleurs sociaux ou d'éducateurs aimeraient avoir une vision plus globale du contexte familial et de la « communauté de vie », pour identifier, en cas d'absence, les adultes référents, ainsi que les enfants et les jeunes appelés à pallier leur absence. Une grande sœur partie de la maison, un oncle, un ami de la famille, un éducateur sportif, peuvent avoir un rôle éducatif considérable, et pourraient jouer un rôle utile de tiers-éducateur de confiance, si leur pouvoir prescriptif était connu et reconnu.

De même, la création d'une « **coopérative des acteurs du social** », dans le cadre de la déclinaison locale de la stratégie pauvreté à Grigny, apparaît comme une initiative porteuse pour faciliter les passages de relais et la désignation parmi les travailleurs sociaux de référents uniques pour accompagner les fratries par exemple.

Les centres sociaux, qui couvrent désormais la plupart des QPV, sont bien placés pour avoir cette vision d'ensemble de la « communauté de vie » des enfants et des jeunes, ainsi que les « Maisons de famille » lorsqu'il n'y a pas de centre social, ou les lieux d'accueil enfants parents (LAEP) hors centre social.

On peut également noter l'intérêt des « **Relais parentaux** » de la **Croix Rouge** expérimentés à Gennevilliers puis déployés dans 26 autres sites, qui offrent une possibilité de prise en charge temporaire ou épisodique des enfants et de répit pour les parents, qui ressentent l'impossibilité à certains moments de leur histoire d'assurer leur fonction parentale 24h/24 et d'accepter qu'ils aient besoin, tout comme leurs enfants, de souffler. Cette formule permet d'éviter certains placements, et de transmettre une « culture familiale » en faisant du Relais un pivot de l'action éducative, en lien avec les travailleurs sociaux concernés.

⁴¹ Jusqu'à 68% des enfants nés en Guyane, 63% en Guadeloupe, 54% en Martinique, 26% à la Réunion, contre 10% en France métropolitaine, selon un rapport des délégation aux droits de femmes et de l'outre-mer du Sénat en 2023

Et les grands parents ?

Les grands parents, ou les personnes âgées de l'environnement familial ou du quartier (les « sages »), pourraient aussi être valorisés et faire l'objet d'initiatives intergénérationnelles, pour reconstituer des chaînes de transmission de valeurs parfois interrompues. La « bombe sociale » que représente le vieillissement des quartiers, peut devenir un atout pour renforcer la présence éducative des adultes dans le cadre de vie et encourager la transmission des valeurs. Dans certains cas, des groupes de « **sages** » (**Génération II**) ont par exemple contribué à apaiser les tensions entre jeunes, à l'occasion de rixes entre quartiers en Essonne.

PROGRAMME BOOSTER N°10 : LES UNIVERSITES POPULAIRES DE PARENTS

Prendre en compte la « communauté de vie » d'un enfant permet à la fois de compenser des carences éducatives, et de s'appuyer sur la force des réseaux de solidarité dans les quartiers pour protéger et faire grandir les enfants, en mettant en cohérence le monde des adultes autour du défi éducatif.

En ligne avec l'expérience riche des UPP, qui permettent à un groupe de parents de suivre une formation participative avec un accompagnement universitaire, il pourrait être envisagé de fonder un réseau d'Universités populaires de parents dans les QPV. Ces UPP auraient la charge d'animer des sessions d'information et de participation des parents et des adultes de référence, en lien avec les différentes institutions, dans les tiers lieux éducatifs du quartier.

Conclusion : ***bâtir des territoires de confiance***

Au terme de ce voyage en familles, le premier constat, finalement rassurant, est que des centaines d'actions sont mises en œuvre dans les quartiers populaires pour accompagner et faciliter la réussite des parents, des enfants et des jeunes.

Pourtant, ces initiatives multiples ont leurs limites. Peu évaluées, difficilement répliquables, tributaires de financements annuels multiples, elles peuvent créer de la concurrence entre associations et décourager les bénévoles. Pilotage à l'aveugle, repli institutionnel, travail en silo et à courte vue, métiers peu valorisés : ce sont les professionnels qui cherchent le sens de leur action.

Il y a donc urgence à inventer les conditions d'une confiance mutuelle, pour affronter ensemble les risques auxquels est confrontée la jeunesse des quartiers, et déjouer la malédiction qui assigne trop souvent les enfants de familles pauvres. Pour bâtir des territoires de confiance, il faut remplir quelques conditions impératives :

L'Etat doit être garant de la confiance entre acteurs, en éclairant les acteurs pour définir des priorités (diagnostic, évaluation), en mobilisant ses grandes politiques de droit commun (éducation, sécurité, emploi, santé...), en structurant les actions pour éviter la dispersion, en assurant des financements sur la durée (contrats de ville, cités éducatives, programmes prioritaires...), en interpellant les collectivités territoriales et acteurs publics sur leurs compétences, en garantissant la participation des habitants, en animant des communautés d'acteurs (formation, séminaires...), en organisant le repérage et l'essaimage en « copy-left » des programmes ayant donné des résultats. Il y a une **attente forte de mobilisation interministérielle**, en bonne intelligence avec les partenaires de l'Etat (collectivités, associations et réseaux d'entreprises, recherche universitaire...).

Dans l'esprit du « pacte de Dijon » (2018), l'Etat doit franchir un pas supplémentaire et ne plus hésiter à **décentraliser certains financements spécifiques**, sur des priorités partagées avec les collectivités⁴². C'est aussi l'esprit de ce rapport, d'encourager à la structuration de l'action publique sous forme de « programmes boosters », dans lesquels les territoires choisiraient de s'impliquer, et pour lesquels ils auraient la liberté d'affecter les crédits de l'Etat, en acceptant un référentiel commun d'évaluation.

La confiance ne se décrète pas, elle se construit avec les habitants. C'est tout l'intérêt de l'approche par public, qui a été plébiscitée par les participants aux travaux de cette mission : « ne jamais oublier pour qui nous travaillons ! ». Ce sont en premier lieu les habitants des quartiers qu'il faut inlassablement tenter d'impliquer dans la fabrique des actions communes, en mobilisant les nombreux leviers inventés dans la politique de la ville, depuis les Fonds de participation des habitants jusqu'aux tables de quartier, recensés par la commission Mechmache en 2023, dans le cadre de la préparation des contrats de ville 2025-2030. On peut

⁴² En excluant les dépenses de droit commun ou de personnel par exemple

également relever l'intérêt d'associer les habitants à l'évaluation des actions, pour les réorienter le cas échéant, comme le montre la pratique de l'auto-évaluation participative à La Courneuve.

Les premiers bénéficiaires et partenaires de l'action publique doivent être les **parents**, qui veulent tous la réussite de leurs enfants, et comptent sur l'école et les services publics pour leur donner les conditions dont eux-mêmes n'ont pas eu la chance de bénéficier. Il y a là un impératif catégorique à reconnaître les parents, même imparfaits ou mal outillés, comme premiers éducateurs de leurs enfants, et à leur donner les moyens d'exercer au mieux leurs responsabilités. Au-delà des parents, souvent représentés par une maman solo, c'est toute la communauté de vie des familles qu'il faut mieux prendre en compte dans les projets de co-éducation.

Ce sont aussi les **enfants** et les **jeunes**, qui doivent grandir dans un climat de confiance, à l'école, dans les structures de loisir ou en famille, et doivent être invités à penser le monde dans lequel ils veulent vivre. Ce rapport insiste sur les enjeux de démocratie scolaire, de mixité et d'engagement, d'équilibre entre responsabilité individuelle et collective, qui peuvent fonder des générations plus confiantes dans les institutions républicaines et des jeunes citoyens plus confiants dans leur capacité à réussir

Un territoire de confiance repose aussi sur des coalitions d'acteurs, autour de projets élaborés collectivement. Quand il y a urgence sociale, quand il y a risque de sécession, quand il y a danger pour les valeurs, il faut savoir agir ensemble dans la complémentarité et développer les modalités d'« aller-vers ». Il faut aussi faire la place à des acteurs nouveaux, qui peuvent apporter de l'innovation et une énergie nouvelle à ceux qui sont en première ligne, qu'ils viennent du terrain (adultes-relais, médiateurs) ou d'autres territoires. C'est aussi un remède puissant au découragement, car en additionnant les forces, publiques et privées, en œuvrant avec méthode, on gagne en efficacité.

Pour construire des alliances locales, **le recours systématique à des appels à projets peut s'avérer contre-productif**, en mettant en concurrence les acteurs et annualisant les projets. Il doit impérativement être réservé à l'innovation, à des sujets orphelins et à l'ouverture de partenariats nouveaux, à sécuriser sur la durée. La mobilisation de « **fonds d'amorçage** » comme l'ANCT l'a prévu pour aider les candidats au label d'excellence de cité éducative, apparaît comme une piste alternative particulièrement intéressante pour encourager l'innovation.

Pour sécuriser le financement des actions sur la durée, il faut aussi concentrer l'action sur les projets jugés collectivement prioritaires, et rechercher des sources complémentaires de financement, auprès des ministères et opérateurs de l'Etat, avec qui le ministère de la ville passerait des **conventions interministérielles de mobilisation**, en reprenant une démarche déjà engagée en 2019. Les questions de **l'articulation entre le renouvellement urbain et les contrats de ville, entre la politique de la ville et la prévention de la délinquance, entre la géographie prioritaire de l'éducation et les QPV**, ou encore entre le périmètre des **conventions territoriales globales (CTG) des CAF et celui des cités éducatives**, pourraient également légitimement être reposées, pour gagner en cohérence et en force de frappe. Les **familles des QPV d'Outre-mer**, confrontées à des problématiques hors normes de parentalité et d'éducation, mériteraient une mobilisation particulière.

Décliner les politiques publiques en programmes territorialisés

La **structuration des actions sous la forme de programmes nationaux et locaux**, à l'exemple d'Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Villages d'Avenir, programmes de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), plutôt tournés vers les villes moyennes ou les territoires ruraux, a permis de conjuguer efficacement l'action interministérielle et partenariale, avec une gouvernance nationale ouverte, des financements sécurisés et contractualisés sur la durée, des indicateurs permettant le suivi et l'évaluation, au service de priorités partagées.

Agir à la source des inégalités, pour mieux les prévenir et en empêcher la reproduction, mal français, c'est la logique d'investissement social. Elle a présidé au lancement du programme des cités éducatives ou de la stratégie pauvreté, confrontée à l'enjeu de l'articulation avec les politiques locales, sans disposer des moyens spécifiques dont dispose la politique de la ville pour entraîner les politiques de droit commun de l'Etat.

Sauf en partie pour les cités éducatives, et localement pour les programmes de réussite éducative (PRE), la politique de la ville n'a pas fait ce choix de la structuration en programmes financés et animés au niveau national. Le déploiement dans les territoires volontaires de quelques « **programmes boosters** », tels que proposés dans ce rapport, mobilisant les moyens de droit commun de l'Etat, avec une évaluation embarquée, permettrait d'aller dans ce sens. C'est la principale recommandation méthodologique de ce rapport, déjà évoquée dans le plan Borloo⁴³, et mise en œuvre dans d'autres pays. Une telle ambition nécessiterait de repenser en profondeur le dispositif interministériel d'animation de la politique de la ville.

Si la signature des contrats de ville à l'échelle intercommunale a incontestablement apporté une vision d'ensemble et un support décisif pour les actions des communes à l'échelle des quartiers, y compris pour l'enjeu essentiel de la mixité sociale et scolaire, ou pour jouer un rôle d'incubateur ou d'expérimentateur pour mieux essaimer les actions, il n'en est pas de même des autres niveaux de collectivités. L'Etat local doit donc aussi **interpeller avec force les différents niveaux de collectivités**, en particulier les départements et les régions, inégalement impliquées selon les territoires, et dont les compétences sont essentielles à la réussite des actions en direction des familles pauvres.

Des **engagements d'entreprises** (responsabilité sociale des entreprises, mécénat de compétences, ressources humaines, politique d'achat...) peuvent également apporter des marges intéressantes, car ils apportent un regard et des partenariats précieux localement, par exemple pour l'orientation, le mentorat et l'insertion professionnelle. La mobilisation des réseaux d'entreprises, à travers des chartes ou des labels, est également essentielle pour les impliquer dans la lutte contre les discriminations ou le soutien à l'économie sociale et solidaire.

⁴³ Le rapport « Vivre ensemble – Vivre en Grand » structurait un plan national structuré en 19 programmes, disposant chacun d'une gouvernance spécifique, avec des responsables, des partenaires et des personnalités en charge du déploiement et de son évaluation.

De plus en plus de **fondations**, par exemple les fondations abritées de la Fondation de France, ou dans le cercle éducatif du cercle français des fondations (CFF), font le choix de soutenir ensemble des projets, en conjuguant leurs interventions sur la durée pour plus d'efficacité. Outre les financements précieux et les compétences utiles qu'elles peuvent mobiliser, en lien avec les entreprises qui les financent, elles apportent un regard utile sur l'efficacité des actions.

L'outil du **fonds de dotation territorial**, facilité par la loi organique du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations locales, commence à être mature et présente des intérêts évidents pour fidéliser des partenariats locaux. Souvent conçus à l'échelle d'une ville ou d'une agglomération (Bordeaux mécènes solidaires, Fondation du Dunkerquois solidaire, Metz mécènes solidaires...), les fonds de dotation peuvent financer des actions d'intérêt général dans les quartiers. C'est le cas de la ville de Grigny qui vient de lancer un fonds de dotation autour de l'éducation et du sport dans les quartiers.

Cette implication des entreprises dans leur écosystème local, que certains nomment le « dividende territorial », mériterait d'être valorisé économiquement pour prendre encore davantage d'ampleur, sous la forme de certificats d'investissement social, à l'exemple des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Enfin, puisque l'égalité entre les femmes et les hommes apparaît en fil rouge du rapport, à la fois comme un enjeu d'urgence sociale et d'investissement pour l'avenir, il faut rappeler l'intérêt de la démarche des **budgets intégrant l'égalité (BIE)**, qui peut s'avérer un puissant levier pour transformer l'action publique.

Les budgets intégrant l'égalité permettent d'anticiper les inégalités de genre qu'une action financée pourrait engendrer, même sans le vouloir, et de choisir de les corriger. Par exemple, si on regarde la fréquentation d'un centre social et que l'on constate que moins de filles le fréquentent après 12 ans parce qu'elles doivent rester à la maison, on pourra entreprendre des actions de formation, des animations spécifiques, en dialogue avec les parents, qui bénéficieront d'un financement dédié identifié. Tous les projets peuvent ainsi être notés, en fonction de leur impact neutre, négatif ou positif sur l'égalité, direct ou indirect, et éclairer les décideurs sur les priorités à mettre en œuvre.

Cette méthode, mieux connue à l'étranger qu'en France, commence à faire des émules dans quelques collectivités. Elle a même fait l'objet d'une expérimentation sur le budget du ministère de la ville (le budget opérationnel de programme 147) en 2020 et 2021, avec un plan de formation des parties prenantes, de plusieurs centres de ressources en accompagnement des contrats de ville. Un guide méthodologique a été publié, ainsi qu'un retour positif de cette expérience⁴⁴. La politique de la ville apparaît donc une nouvelle fois comme pionnière, et le prochain CIV pourrait réactualiser ce chantier, pour faire de l'égalité entre les sexes la matrice d'une ambition nouvelle pour la réussite républicaine des habitants et des familles des quartiers populaires.

⁴⁴ Comment intégrer l'égalité femmes-hommes dans les budgets de la politique de la ville, Villes au carré (2020) ; publication du réseau national des centres de ressources de la politique de la ville (RNCRPV) sur l'expérimentation du BIE dans la politique de la ville (2022).

Remerciements

Malgré un temps écourté par la démission du gouvernement le 6 décembre 2024, la mission sur la « réussite républicaine » voulue par Valérie Létard, ministre du logement et du renouvellement urbain, a pourtant suscité un réel engouement, sur le terrain ou dans les ateliers d'experts. Que les nombreux participants soient chaleureusement remerciés, particulièrement dans la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud, qui a eu une contribution particulièrement importante et précieuse, et dans le réseau des cités éducatives, en premier lieu desquelles Grigny. Il faut signaler également l'investissement particulier de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), de l'agence nationale du renouvellement urbain (ANRU), de l'agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT), de la délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté (DILP), de la délégation interministérielle à la transformation publique (DITP), de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), des centres de ressource de la politique de la ville (CRPV), du réseau professionnel Amadeus, de l'union sociale pour l'habitat (USH), du Learning planet institute (LPI), ou encore de réseaux associatifs comme les universités populaires des parents (UPP), qui ont organisé des réunions en amont pour nourrir la réflexion collective, l'agence pour l'éducation par le sport (APELS), La ligue de l'Enseignement, Léo Lagrange, l'AFEV, les Apprentis d'Auteuil, la Croix Rouge, le think tank éducatif Vers le Haut !.ou la Fédération française du judo. Que les élus de Ville et Banlieue soient particulièrement remerciés pour leur confiance et la richesse des échanges avec eux.



**MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE LA RÉNOVATION
URBAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La ministre

Réf : MLRU/2024-11/33714

Paris, le

Monsieur Vincent LÉNA
Conseiller maître

Monsieur le conseiller maître,

Les 1600 quartiers prioritaires de la ville (QPV) et leurs 6 millions d'habitants bénéficient depuis plusieurs décennies d'efforts continus des pouvoirs publics pour compenser les inégalités sociales et territoriales qui les marquent. La ségrégation urbaine est toujours à l'œuvre dans de nombreuses métropoles ou villes, liée à la crise du logement et aux choix contraints des ménages en matière d'habitat, d'éducation, de sécurité, de transports. Malgré la baisse historique du chômage, la pauvreté et la précarité restent le quotidien de nombreuses familles des quartiers, qu'elles viennent d'arriver ou qu'elles ne parviennent pas à en partir. La jeunesse des quartiers est sous tension, entre discriminations vécues et tentations d'un avenir hors de la République. Il y a urgence à envoyer un signal positif.

D'incontestables réussites ont jalonné l'histoire déjà longue de la politique de la ville, dont les acteurs, et en premier lieu les collectivités et les acteurs associatifs, ont su inventer de nouvelles manières d'agir au plus près des besoins. Il faut saluer depuis 2017 l'accélération du renouvellement urbain pour améliorer le cadre de vie et renforcer l'attractivité des quartiers. On peut aussi souligner les efforts en matière d'éducation, avec les classes à 12 élèves en CP, CE1 et CP ou le lancement des « cités éducatives » qui labellisent les territoires organisés autour d'une ambition éducative globale. En dépit de la fatigue et des vents contraires, de multiples actions positives mobilisent tous les jours des milliers de professionnels et de bénévoles pour le vivre-ensemble et les droits des habitants. Nous leur devons des outils nouveaux pour aller plus loin.

Malgré ses réussites nombreuses et ses militants exemplaires, la politique de la ville peine à convaincre qu'elle peut changer le quotidien des habitants des quartiers, et concrétiser le projet républicain. Il nous faut continuer à nous battre pour l'équité territoriale envers les quartiers populaires, en concentrant les moyens là où se concentrent les difficultés. Mais il faut aussi s'adresser aux habitants des quartiers, pour qu'ils se sentent soutenus dans leur parcours d'intégration et leurs efforts de promotion sociale. Pour que les autres changent leur regard et comprennent que toute la Nation peut y gagner.

Je crois indispensable de conforter la politique de la ville, plus que jamais nécessaire, par une nouvelle « politique de réussite républicaine » qui identifie les freins à la mobilité sociale et pousse les leviers utiles aux parcours de vie. Je pense particulièrement aux enfants qui méritent l'éducation la plus complète, aux jeunes filles ou aux femmes qui ne doivent rien s'interdire, aux jeunes que l'on doit inviter à se projeter dans un futur commun désirable.

Tant de champions olympiques sont venus des quartiers populaires, alors pourquoi ne pas faire des quartiers une terre privilégiée de champions de la République ?

Un Comité interministériel des villes (CIV) sera organisé en début d'année 2025, pour mobiliser le gouvernement et les forces vives du pays autour de cette ambition de réussite républicaine.

En lien étroit avec le travail interministériel que je conduirai pour faire le bilan des actions engagées depuis 2017 et engager de nouvelles mesures en matière de sécurité, d'éducation, d'accès à l'emploi, de santé ou de sport, je vous demande de contribuer à la mobilisation des acteurs en organisant une large consultation d'ici la fin de l'année. L'objectif est de donner la parole aux acteurs de terrain pour identifier les bonnes pratiques et les propositions d'action susceptibles de changer la donne, particulièrement en ce qui concernent trois acteurs décisifs de cette ambition de réussite républicaine :

- **Les parents** : comment leur donner toutes les clés pour accompagner efficacement les premiers pas de leur enfant dans la sécurité affective, la santé, le langage, le rapport aux écrans, la socialisation et l'intergénérationnel, puis l'accompagnement d'une scolarité réussie, d'un épanouissement individuel et d'une projection dans le monde du travail ?
- **Les femmes** : comment apprendre l'égalité des sexes dès le plus jeune âge, promouvoir partout l'égalité entre les femmes et les hommes, prévenir les violences faites aux femmes, faciliter l'exercice de la monoparentalité, développer l'entrepreneuriat au féminin ?
- **Les adolescents** : comment mieux lutter contre l'échec scolaire, faciliter l'épanouissement individuel et l'esprit critique, l'engagement dans la vie sociale et les enjeux de transition écologique, combattre efficacement les discriminations ; comment aller chercher les jeunes en voie de marginalisation pour leur donner une chance de réinsertion ?

Vous proposerez sur ces trois enjeux quelques premiers programmes pilotes pour « booster » l'action locale, grâce à un collectif de partenaires, des moyens innovants et une méthode participative. Ces « programmes booster » à proposer au CIV devront être facilement essaimables et prévoir l'évaluation de leur impact. Vous veillerez à associer le plus largement possible à leur conception les élus, les acteurs associatifs, des représentants de l'Etat local et des réseaux d'entreprise, les jeunes eux-mêmes, afin de faciliter leur appropriation nationale et locale.

Dans les territoires volontaires, ces programmes viendront en appui des « engagements Quartiers 2030 » qui viennent d'être signés, et des actions menées dans le cadre des « cités éducatives ». Vous serez associé par mon cabinet à la préparation du CIV, ainsi qu'à la mobilisation du corps préfectoral, pour contribuer à l'identification des meilleures pratiques et des propositions d'action.

Sous l'égide de mon cabinet, vous vous appuyerez sur les services de mon ministère (ANCT, ANRU, inspections générales, ...) et les réseaux professionnels (centres de ressources de la politique de la ville...) pour constituer une équipe ad hoc et mobiliser l'expertise nécessaire.

J'attends votre rapport et vos propositions d'ici la fin de l'année, afin qu'elles puissent être rendues publiques et contribuer aux décisions du CIV.

Je vous prie de croire, Monsieur le conseiller maître, en l'assurance de ma considération distinguée.

Valérie LÉTARD

